

BRUXELLES

EN MOUVEMENTS

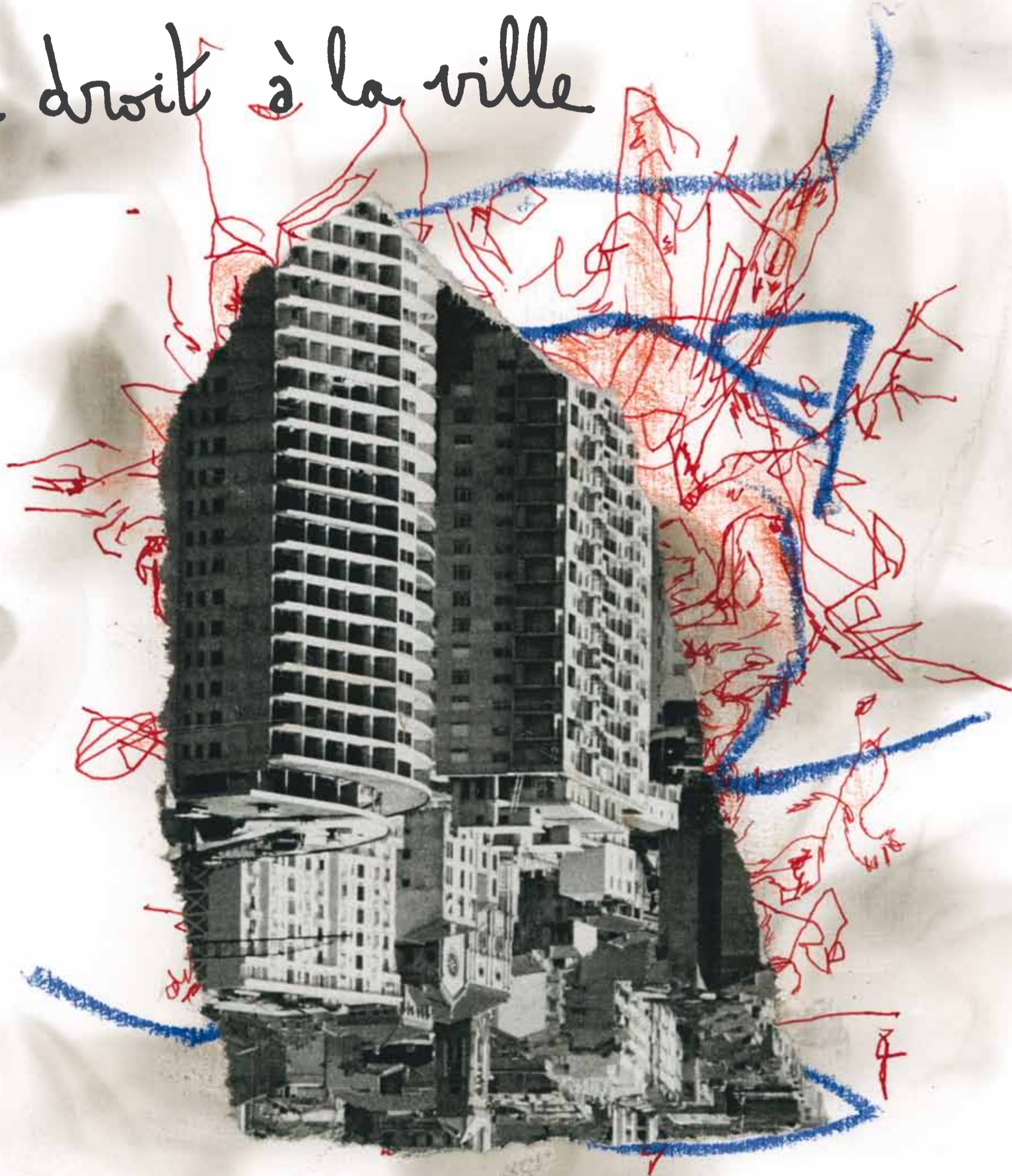
Mensuel,
ne paraît pas en juillet-août
Bureau de dépôt : Bruxelles X
P 302402

Belgique - België
P.P.
1000 Bruxelles
1/148

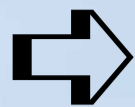
PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS

N°259-260 - OCTOBRE 2012

le droit à la ville



LE DROIT À LA VILLE. ET QUOI ?



Le «droit à la ville» d'Henri Lefebvre a repris vigueur ces dernières années : sujet d'articles, d'ouvrages, de séminaires et autres chartes associatives, décliné tantôt par le politique tantôt par des militants urbains. Mais qu'y a-t-il derrière ces quatre mots sonnante telle une revendication constitutionnelle? Un droit légal ? Un droit pour tous à habiter la ville tel qu'on l'entendrait d'un droit pour tous à avoir un logement ? Ou encore un droit d'accès aux services qu'offre la ville? Ou plutôt un droit pour tous à se réapproprier la ville? Et si telle est l'hypothèse, qui se la réapproprie et contre qui ?

Lors d'une rencontre à Genève sur la gentrification à laquelle participait IEB en octobre 2011, le droit à la ville fut présenté comme

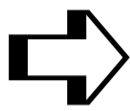
la réponse revendicative à la dénonciation de la gentrification, comme son versant de résistance créatrice. Pour une structure comme IEB qui place la ville et ceux qui l'habitent au cœur de sa réflexion et de son action quotidiennes, affronter le droit à la ville, la multiplicité de ses facettes, les contradictions émanant de la diversité des interprétations et des usages qui en sont faits, devint peu à peu une évidence.

Nous ne savions pas à ce moment-là à quel point nous nous engageons dans une aventure périlleuse. Pour permettre une approche la plus collective possible, IEB mit sur pied en février 2012 un groupe de lecture composé d'une dizaine de personnes motivées à disséquer l'ouvrage de Lefebvre. Au fil des rencontres et des lectures, le «droit à la ville» prit corps tout en démultipliant les questions auxquelles il nous renvoyait mais aussi les passerelles possibles entre la pensée de Lefebvre et nos combats urbains d'aujourd'hui.

Les écrits qui vont suivre sont le fruit de cette réflexion vivante et collective. Ils ne sont pas univoques mais reflètent au contraire la richesse, la complexité et la dimension utopienne de la pensée lefebvrine tout en dressant des jalons pour dépasser l'urbanisme technocratique, tétaniser l'urbanisme des promoteurs, questionner les errances du militantisme urbain et se réapproprier la question urbaine en replaçant la question sociale en son centre.

INTERPRÉTATIONS, DEVENIRS ET RÉAPPROPRIATIONS

« Le droit à la ville » a connu, au moment de sa publication, en pleine effervescence de 1968, un succès certain. Son devenir est, quant à lui, plus contrasté. Petit détour historique par la France pour mieux revenir à Bruxelles.



Dès la fin des années 1970, Lefebvre comme le marxisme furent, peu à peu, rangés au musée des curiosités historiques. Toutefois le concept de droit à la ville, ainsi que la plupart des analyses sociologiques de Lefebvre, n'ont pas totalement disparu. La sociologie urbaine française a bel et bien repris l'apport de l'auteur – quitte à le nettoyer de son fond marxiste, quitte même à ne pas le citer. Les rapports entre centre et périphérie, la ségrégation ou l'exclusion des « prolétaires » (devenus des « défavorisés ») hors des centres, l'urbanisation de la société et l'éclatement de la ville traditionnelle sont, parmi bien d'autres apports, devenus incontournables dans les sciences de la ville et de l'urbain. On ne compte plus aujourd'hui la production littéraire sur ces sujets. Cela ne signifie toutefois pas que les causes et explications fournies par Lefebvre soient, elles, reprises. Et, moins encore, sa démarche utopienne^[1]. La dynamique capitaliste peut ainsi être minimisée au point de ne plus être nommée. Les phénomènes socio-spatiaux peuvent être décrits comme étant sans origine et sans histoire ; ils apparaissent, dans la plus mauvaise littérature, comme « naturels » ou « neutres ». Ce qui, au regard d'une hypothèse centrale de Lefebvre, est intenable puisque, précisément, « l'espace est produit » : il est l'enjeu et le résultat d'une multitude d'actions et de stratégies qui, précisément, le produisent et en font l'histoire. Tout savoir, digne de ce nom, sur l'espace et la ville se doit de comprendre cette production.

DÉTOURNEMENT

L'idée de droit à la ville a été, quant à elle, largement exploitée par les politiques françaises de la ville, de gauche comme de droite, qui émergent à la fin des années septante (sous Giscard déjà puis surtout sous Mitterrand). La « question urbaine » – prérogative des nouvelles politiques de la ville – est alors redéfinie essentiellement autour des « problèmes de banlieues ». Les « émeutes » de jeunes dans les quartiers excentrés d'habitat social touchés massivement par le chômage font l'objet de toutes les inquiétudes. La presse, les gestionnaires politiques ainsi que les sociologues (urbains) en font le nouveau « problème de société ». Ce problème ne relèverait plus de la « question sociale » traditionnelle – pour le dire trop vite, il n'y aurait là aucun lien avec les questions et revendications socio-économiques du mouvement ouvrier – mais d'une question nouvelle, la « question urbaine » (nouvelle version en quelque sorte de la question sociale dont on est parfois bien en peine de cerner les contours).

Pour le dire trop vite encore, cela signifie que le nouveau problème de société est un problème

lié à un territoire nouveau (qui n'est plus celui de l'Etat mais de la « ville ») et dont la résolution réside dans la prise en charge de ce territoire-là (et non du territoire national dans son ensemble via une éventuelle politique redistributive). Bien plus restrictif encore, si le problème des émeutes de jeunes doit d'abord être compris par son inscription territoriale (le « quartier » ou la « banlieue ») et par les carences dudit territoire, cela ne signifie pas pour autant que les rapports centre/périphérie (contradiction soulevée par Lefebvre) soient pensés. Lorsque sont évoqués les problèmes « urbains » et que sont lancées, en France toujours, des politiques de la « ville », ce n'est pas la ville dans son ensemble (donc les rapports centre/périphéries) mais uniquement les espaces extérieurs au noyau urbain et, ultime réduction, les espaces extérieurs « à problèmes » (il ne s'agit pas des banlieues résidentielles, on l'aura compris). Ce sont ces lieux-là qui seraient affectés par des pathologies (l'exclusion, le manque de « lien social », la concentration de pauvres et d'immigrés en tête) et non la ville ou, moins encore, la société dans sa globalité. Le droit à la ville est traduit, dans ce contexte, par des traitements d'exception visant à éradiquer les maux de ces espaces marginaux (i.e. en marge du centre).

DE L'URBANISME VERTUEUX À L'ÉVITEMENT DE LA QUESTION SOCIALE

Parmi les traitements d'exception, on en trouve un, très en vogue, qui attribue à l'urbanisme et à l'architecture des vertus (et même des pouvoirs) concernant le « lien social ». Améliorer la mise en forme de l'espace améliorerait – et parfois même solutionnerait (pacifierait) – les rapports sociaux conflictuels dans les banlieues. Selon l'importance accordée à cette équation, les politiques françaises de la ville vont plus ou moins privilégier l'action sur l'espace lui-même. Le droit à la ville est alors interprété comme l'aménagement et l'amélioration de ces lieux de vie – améliorer le cadre de vie pour améliorer la vie sociale. Il y va là, au fond, d'une variante du slogan de 1968 « Changer la ville pour changer la vie ». Mais, force est de constater que la charge subversive d'une telle proposition – liée à un parti-pris anti-capitaliste visant la transformation radicale de la société et de la vie quotidienne – a été évacuée. Il ne s'agit plus que de « gérer » le désordre social (via notamment la gestion spatiale) et éviter l'implosion de la société. A telle enseigne que le droit à la ville peut parfaitement être réintégré dans une politique conservatrice pour laquelle l'idée même de critique du capitalisme relève de l'exotisme le plus rafraîchissant.

A une interrogation critique de la société, on substitue ainsi la désignation d'un coupable/

malade : les « jeunes » de « banlieue » en manque de « lien social » que les politiques de la ville se chargent de soigner. Partant d'une telle logique, les « principes » d'action que sont la réintégration des désintégréés (ou exclus), le « faire ville »^[2] visent avant tout à supprimer la menace que constituent, pour le centre (i.e. le centre de décision), les hordes de barbares qui l'entourent. Il n'est plus aucunement question de penser les possibilités de transformation de notre société, ses possibilités d'émancipation. La « question urbaine » devient ainsi une astuce permettant de liquider la « question sociale » (qui pointait, elle, vers les logiques du mode de production et de leurs effets) et le droit à la ville un cache-sexe des dysfonctionnements structurels et des injustices sociales qui en découlent. Ces observations sur la politique française n'épuisent évidemment pas les interprétations qui ont été faites du droit à la ville. Le réflexe « *nimby* » ou, dans une autre perspective, les occupations provisoires d'un espace public^[3] pour ne citer que ces exemples, en sont aussi des traductions. Par ailleurs, on voit combien les politiques françaises de la ville sont assises sur une réalité empirique (l'exclusion hors des centres des populations « défavorisées ») que la Belgique, par exemple, ne partage pas. Ce qui, notons-le au passage, n'empêche pas les politiques belges en charge d'une matière comme la « ville » de reprendre les présupposés et prémisses de la France.

Que faire alors du droit à la ville ? Que voulons-nous en faire ? Et qui est ce « nous », porteur de la revendication ? Peut-on lui donner un contenu et une force suffisamment subversifs pour contrer les usages réactionnaires et la logique libérale qui l'emploi également ? Bref peut-on retourner le droit à la ville – dans sa version émancipatrice, celle d'inspiration lefebvrienne – contre le droit à la ville – dans sa version conservatrice ? Des penseurs anglo-saxons^[4] s'emploient depuis plusieurs décennies à nouer – ou renouer – les questions spatiales et les questions de justice sociale. Ils constituent une ressource indispensable pour toute réflexion politique sur l'urbain. Reste que le sujet politique (le « nous » revendiquant un droit à la ville) est à constituer et cela ne peut et ne pourra être le seul fait de la science. ●

1. Pour Lefebvre, l'utopie est à considérer expérimentalement, en étudiant sur le terrain ses implications et conséquences. *Droit à la ville*, éd. 1972, p. 112.

2. Terme emprunté à J. Donzelot.

3. Dont la dernière en date à Bruxelles, « Picnic the street »

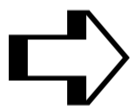
4. D. Harvey, E. Soja, P. Marcuse, N. Brenner, etc.

Henri Lefebvre

LE DROIT À LA VILLE



Au vu de la diversité des interprétations dont il fait l'objet, il est certain que le droit à la ville est un concept relativement flou. Une lecture attentive du «Droit à la ville» permet de restaurer la densité et la richesse du concept et surtout de poser des balises claires susceptibles de faire barrage tant à l'appauvrissement qu'au détournement régulier dont il est victime aujourd'hui.



Henri Lefebvre fait partie de ces chercheurs, sociologues marxistes pour la plupart, qui, dans les années soixante en France, ont mis l'urbanisation massive, la ville et ses métamorphoses sur la table des discussions scientifiques et politiques. Pour ces penseurs critiques et pour Lefebvre en particulier, les enjeux «urbains» avaient été jusqu'alors sous-estimés et laissés à la discrétion des techniciens et spécialistes (les urbanistes), de l'Etat (gestionnaire) et, bien sûr, des acteurs et du système économiques. Il était urgent que les scientifiques (philosophes compris ^[1]) et les forces sociales (la classe ouvrière pour Lefebvre) s'en emparent pour faire de la «problématique urbaine» leur question. Se réappropriant la «Ville» – par la construction d'un véritable débat public, par la construction d'un savoir scientifique digne de ce nom, par l'appropriation physique et l'autogestion de la ville – semble être l'objectif du «Droit à la ville» (1968) comme d'ailleurs des autres livres de Lefebvre sur l'urbain. Reste à savoir, et nous ne prétendons pas épuiser la question, ce que Lefebvre entend par le concept de «Ville», ce qu'il met dans la «problématique urbaine» et en quoi elle peut constituer une revendication, celle du «droit à la ville».

L'INDUSTRIALISATION ET L'URBANISATION

L'industrialisation, démarrée à la fin du XVIII^e, va induire un processus d'urbanisation du monde qui n'a pas cessé depuis lors. L'urbanisation s'est produite «spontanément» là où les industries s'installaient, c'est-à-dire près des matières premières, des sources d'énergie, des voies de circulation (fluviales puis ferroviaires), des sources de main-d'œuvre. Le développement urbain suit



VELIZY-VILLACOUBLAY.FR

ainsi les besoins de l'industrie : construction d'usines, de voies de circulation nouvelles, puis plus tard de logements, etc.

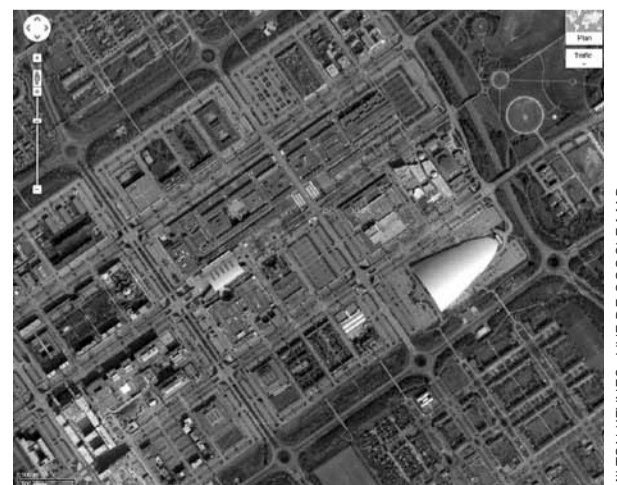
L'industrie produit un espace nouveau qui n'épargne ni les villes historiques ni les campagnes. Qu'elle s'installe directement dans les villes (ce qui est plutôt exceptionnel), ou qu'elle s'installe hors des villes (dans les campagnes donc où elles créent de nouveaux pôles urbains), l'industrie s'accapare l'espace. Les campagnes s'urbanisent et les villes se détériorent – à la fois la ville s'étend (urbanisation) et à la fois elle se dissout (elle perd ses qualités premières), c'est là une contradiction fondamentale. L'industrie, qu'elle s'y installe directement ou non, s'approprie les centres historiques : c'est là que se concentrent le pouvoir, les richesses et capitaux (banques, bourses, etc.), les résidences des dirigeants, la main-d'œuvre, etc. Autrement dit, l'industrie a besoin de la ville (i.e. de la ville historique) mais elle la reconfigure totalement.

Désormais noyauté par l'industrie, la ville attire à elle la main-d'œuvre. Les travailleurs

affluent en masse vers les nouveaux lieux de production et les villes qui leur sont attachées. Se crée ainsi une «armée de réserve» de travailleurs qui, arrachés à leur mode de vie (déracinés de leur lieu et de leurs liens sociaux traditionnels), s'entassent dans les quartiers pauvres qui leur sont réservés. Décrivant la situation de la nouvelle classe laborieuse en Angleterre en 1845, F. Engels avait noté combien l'espace urbain en train de se constituer comportait déjà des divisions et hiérarchies. La ségrégation apparaît donc et entame ce que Lefebvre considère comme une des qualités premières de la ville : sa capacité à rassembler et à faire se rencontrer toutes les classes sociales (y compris sur le mode du conflit).

SÉGRÉGATION SPATIALE ET PERTE DE CENTRALITÉ

Par ailleurs, en s'étendant comme elle le fait (notamment par ses périphéries qui, déjà, prolifèrent), la ville perd une autre de ses qualités :



MILTON KEYNES, VUE DE GOOGLE MAP

L'urbanisation de la société industrialisée ne va pas sans l'éclatement de ce que nous appelons encore «ville» (...) en dissolvant l'urbain dans la planification industrielle ou/et dans l'habitation.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 83.

la «centralité». On assiste à un «*éclatement de la ville traditionnelle, de sa morphologie, de sa réalité pratique-sensible*» (Droit à la ville, ch. 15, thèse 3). Pour Lefebvre, la ségrégation pointée par Engels dans les villes industrielles relève bien d'une «stratégie de classe», la nouvelle classe dominante formée entre autres par les industriels. L'Etat n'est toutefois pas en reste. Le cas des travaux menés par Haussmann à Paris, sous l'égide de Napoléon III, est à cet égard paradigmatique. Le projet de démolition et de reconstruction (percer des boulevards droits et larges, quadriller et rationaliser la ville) doit mettre un terme au «désordre» urbanistique (Paris est encore une ville de type moyenâgeux avec ses dédales de ruelles tortueuses) et politique (les prolétaires, sans cesse plus nombreux et rassemblés, constituent un danger pour l'ordre dominant).

Briser, par l'organisation spatiale proprement dite, les possibilités d'émeutes ne suffit pas, il faut écarter les ouvriers du centre de Paris. Or, en stimulant la rénovation ainsi que la spéculation sur les terrains et les immeubles de certains quartiers de la ville, on expulse de facto les classes pauvres, incapables de payer les loyers en hausse, et on attire les classes riches. Un autre objectif, économique cette fois, est alors atteint : à l'instar de Londres, Paris se donne les moyens de devenir un centre fort de richesse et de pouvoir (un «centre de décision»). Se dessine ainsi une politique assumée de ségrégation (dans des quartiers délimités) et/ou d'exclusion de la classe laborieuse hors de la ville.

En intervenant comme il l'a fait, l'Etat bonapartiste a mis un terme à «la vie urbaine» qui caractérisait le Paris pré-haussmannien. En expulsant le prolétariat du centre urbain, c'est autant la «vie urbaine» que l'on détruit que la démocratie que l'on empêche dans la mesure où, portée par le prolétariat, la démocratie (i.e. la démocratie radicale qu'a toujours visée Lefebvre) menace «les privilèges de la nouvelle classe dominante». La centralité – qualité principielle de la ville – est pervertie : elle n'est plus cette condition de la «vie urbaine» mais devient une centralisation du pouvoir et de la richesse. La ville devient un «centre de décision».

La Commune de 1871 sera interprétée, par Lefebvre, comme une réappropriation par le prolétariat de la ville et de la vie urbaine dont il avait été écarté. Les visées stratégiques d'Haussmann furent, un temps, mises en échec : les barricades se sont reconstruites, plus hautes et plus solides que jamais, les ouvriers ont repris possession de Paris, «dans une atmosphère de fête (guerrière, mais éclatante)» [2]. Toutefois, «la stratégie haussmannienne» a repris le dessus. Elle s'est même «étendue et aggravée» même si, précise Lefebvre, les phénomènes (empiriques) diffèrent (entre l'Amérique et la France notamment) [3]. Sans pouvoir nuancer ici les transformations historiques (des XIX^e et XX^e siècles), soulignons que les interventions étatiques massives de la seconde

moitié du XX^e siècle ne démentiront pas une telle stratégie de classe.

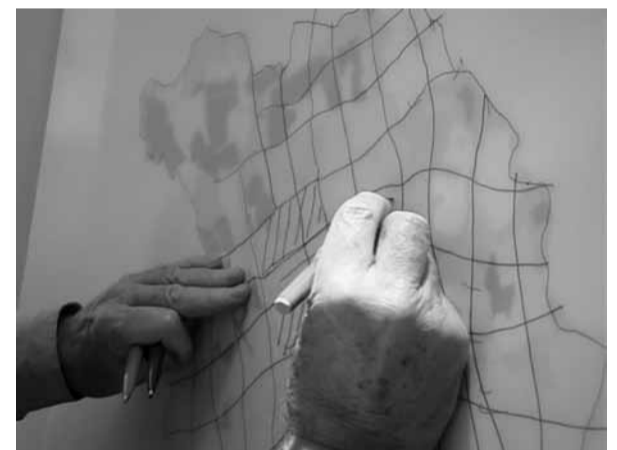
LE XX^e SIÈCLE : RENFORCEMENT DES TENDANCES LOURDES DU XIX^e

Dans le courant du XX^e siècle, l'Etat devient un agent-clé de l'organisation socio-spatiale (des villes comme du territoire). La question du logement est à cet égard exemplaire. Le problème du logement (essentiellement celui qui affecte la main-d'œuvre, employée ou au chômage, des industries) n'a cessé d'être souligné et débattu tout au long du XIX^e mais il n'a été pallié que par quelques initiatives privées [4].

L'Etat, dans la conception libérale qui prévalait, n'avait pas à s'occuper de cette matière ni d'ailleurs des conditions de vie des ouvriers de manière générale (la «question sociale»). Progressivement, l'Etat prend le relais des initiatives privées en matière de logement ; pour le réglementer d'abord, pour l'initier parfois directement ensuite. La crise du logement s'accroît avec les deux guerres mondiales. En allant vite, l'après 1945 en France est marqué par une «urgence» qui justifie de construire vite et à moindre coût d'immenses projets de logement. Ces projets s'inspirent nettement du mouvement moderniste synthétisé dans la fameuse Charte d'Athènes des C.I.A.M. (Congrès internationaux d'architecture moderne).

Il s'agit plus que jamais de «rationaliser» la ville et l'espace industriels (comme on a organisé la production), de les rendre «cohérents», mais aussi d'assurer un maximum de confort à un maximum de population (il s'agit désormais de solutionner la «question sociale»). Réduites grosso modo au travail, au repos (reproduction de la force de travail), aux loisirs et à la circulation, les «fonctions humaines» sont réparties en autant d'espaces. Cette logique entérine l'éclatement de la ville et de la «vie urbaine» entamé au XIX^e. Les rues et espaces publics, les centres historiques et polyfonctionnels sont proscrits. Le logement des masses [5] se construit et se concentre hors des centres urbains mais aussi hors des lieux de production (auxquels on accède par la voiture). On voit ainsi apparaître les fameuses «banlieues» et «villes nouvelles» qui, aujourd'hui plus que jamais, occupent tant les sociologues urbains ainsi que les politiques (françaises) «de la ville».

Réalisé par le grand ensemble, le concept d'«habitat» recouvre une «somme de contraintes» («fonctions, prescriptions, emploi du temps rigides») qui contamine l'ensemble de la vie quotidienne (Droit à la ville, ch.1). Le mode de vie induit par «l'habitat» est, pour tout dire, médiocre et même misérable : «la misère de l'habitat», c'est «celle de l'habitant soumis à une quotidienneté organisée (dans et par la société bureaucratique de consommation dirigée)» (Droit à la ville, ch. 15, thèse 6). L'habitat perd toutes les qualités de la fonction anthropologique qu'est «l'habiter» [6]. «Jusqu' alors, 'habiter', c'était participer à une vie sociale, à une communauté, village ou ville. La vie



nous pourrions probablement améliorer leur qualité de vie.

Déclarer que la ville se définit comme réseau de circulation et de communication, comme centre d'informations et de décisions, c'est une idéologie absolue ! Elle conduit à l'urbanisme de tuyaux, de voirie et de comptages ; qu'on prétend imposer au nom de la science et de sa « rigueur ».

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 51.



urbaine détenait entre autres cette qualité, cet attribut.» Les propriétés de l'habiter comme « la plasticité de l'espace, le modelage de cet espace, l'appropriation par les groupes et individus de leurs conditions d'existence » sont niées. Autrement dit, la logique de l'habitat renvoie à une forme de vie quotidienne formatée – aliénée et aliénante – dénoncée également par Debord, complice un temps de Lefebvre, et résumée par le fameux slogan de 68' : « Métro – boulot – dodo ». « Il suffit d'ouvrir les yeux pour comprendre la vie quotidienne de celui qui court de son logement à la gare proche ou lointaine, au métro bondé, au bureau ou à l'usine, pour reprendre le soir ce même chemin, et venir chez lui récupérer la force de recommencer le lendemain. » (Droit à la ville, ch. 12)

Ainsi si l'espace a été organisé, dès les débuts de l'industrialisation capitaliste, au profit de celle-ci (afin d'optimiser la production), il est désormais organisé pour optimiser les travailleurs et les consommateurs dans leur rôle. Isolés (du centre urbain, les uns des autres, du lieu de production, des autres activités humaines), dépossédés de leur capacité à fabriquer leur environnement et leur vie quotidienne (capacité qui correspond au besoin d'habiter), séparés de leurs désirs de jeu et de fête (dépenses improductives), niés dans leur besoin de vie collective et d'activité créatrice, les individus sont aliénés. Le jeu, la fête ou même la culture sont réduits à des simulacres organisés pour remplir le temps des loisirs (qui, de plus en plus, grignote le temps de la production). Le tourisme (consommation de lieu), le sport ou l'art encore sont entrés dans la consommation. La ville elle-même est réduite à n'être qu'un produit défini par sa valeur d'échange. Non seulement elle entre dans le circuit de la production des produits (elle est un moyen de production), mais elle est elle-même réduite à n'être plus qu'un produit (qu'on consomme). Or la ville a toujours été une œuvre, définie par sa valeur d'usage. C'est cette valeur que Lefebvre propose de reconquérir.

LE DROIT À LA VILLE

Dans une telle perspective, le droit à la ville déborde largement le droit à accéder à la ville dans sa réalité physique. La « ville », pour Lefebvre, est un concept qui recouvre des besoins anthropologiques, une société et un mode de vie (la « vie urbaine ») riches et inventifs, des désirs de libération incompatibles avec les exigences et finalités du capitalisme. Se réapproprier la ville (avoir « droit à la ville ») signifie autant l'accès à la centralité (pour ceux qui en ont été exclus) et la suppression de la ségrégation qu'une réappropriation, et même une conquête, des qualités et valeurs associées à l'émancipation. Ainsi, « le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville. » (Droit à la ville, ch. 13) Est ainsi visée ici la désaliénation,

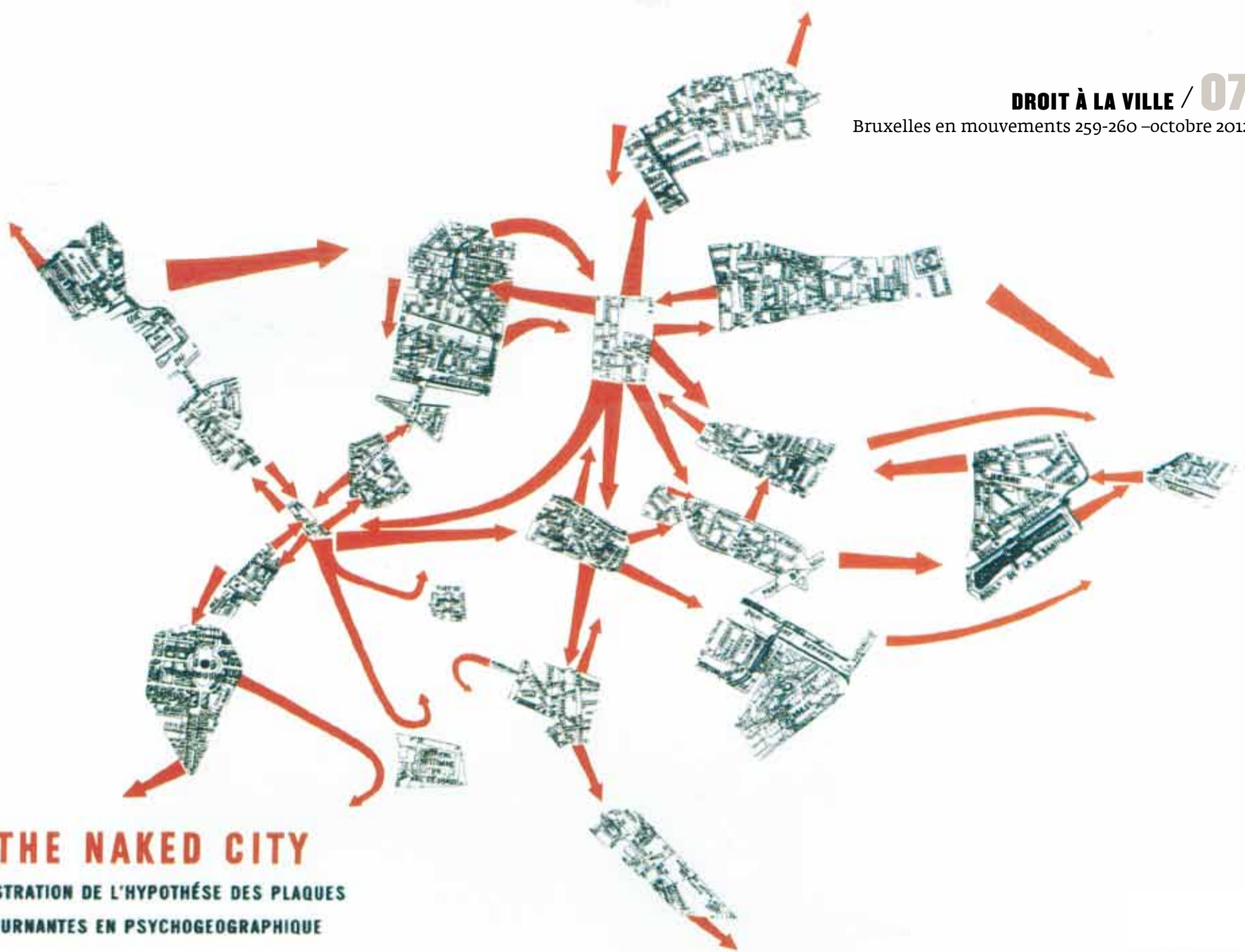
c'est-à-dire une reconquête par l'homme de ses besoins et désirs via une désaliénation de son lieu de vie (donc une réappropriation de celui-ci).

Lefebvre se défend d'une quelconque nostalgie de la ville ancienne. Ce qu'il propose de retrouver ou de réactiver ce sont avant tout les qualités et valeurs de la « ville » et non la forme même des villes anciennes. Il ne joue pas la ville historique contre la ville « moderne ». Ce qui est problématique dans cette dernière est le fait que l'urbanisme et la logique de l'habitat se sont présentés comme une technique neutre de mise en forme de l'espace. Pour ce faire, l'urbanisme a défini et réduit les « besoins humains » à des fonctions abstraites (se loger et se reposer, circuler, etc. – fonctions qui ont guidé le découpage de la ville) sans travail scientifique préalable, alors même que l'urbanisme prétend à la scientificité, et sans projet politique assumé. Or, derrière la « neutralité » de l'urbanisme se jouent bel et bien des options politiques et économiques qui orientent la vie individuelle et collective. Pour le dire autrement, c'est l'idéologie productiviste et consumériste qui sert de gouvernail. Les besoins tels qu'ils sont définis et tels qu'ils sont comblés sont les besoins nécessaires à la société capitaliste – l'homme ainsi défini est celui dont le mode de production a besoin. « Seuls jusqu'ici les besoins individuels, avec leurs motivations marquées par la société dite de consommation (la société bureaucratique de consommation dirigée) ont été prospectés et d'ailleurs plutôt manipulés qu'effectivement connus et reconnus. » (Droit à la ville, ch. 12^[7]) D'où l'appel de Lefebvre à une science nouvelle de la ville^[8] et même à un « nouvel humanisme » (ch. 12) : il faut envisager un homme (« l'homme urbain ») qui, rompant avec la condition misérable qui lui est faite, renoue avec ses désirs et besoins d'émancipation.

Le droit à la ville est dès lors fondé sur un programme politique radical. Se réapproprier la ville – comme les communards (contre les plans d'Hausmann) – pour se réapproprier sa propre vie et réinventer une vie collective digne de ce nom, tel semble être la ligne directrice. Pour amorcer cette société nouvelle (la « société urbaine » proprement dite), Lefebvre affirme la nécessité d'une force politique (le prolétariat, à réinventer sans doute^[9]) et en appelle à une « autogestion généralisée ». En aucun cas le droit à la ville ne peut se réduire à la « participation »^[10]. Celle-ci n'est rien d'autre qu'une idéologie qui « permet d'obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens intéressés et concernés. Après un simulacre plus ou moins poussé d'information et d'activité sociale, ils rentrent dans leur tranquille passivité, dans leur retraite. N'est-il pas clair que la participation réelle et active porte déjà un nom. Elle se nomme auto-gestion. » (Droit à la ville, ch. 11) On ne peut dès lors comprendre le droit à la ville sans l'avoir préalablement réintégré dans la critique lefebvrine de l'Etat (critique libertaire sans aucun doute).

Cela étant précisé, le droit à la ville demeure un concept relativement flou, susceptible de faire l'objet de nombreuses interprétations. Quant au

GUY-ERNEST DEBORD, COPENHAGUE, MAI 1957.



livre «Le droit à la ville», qui se distingue de la stricte revendication à un droit à la ville, il comporte des réflexions qui débordent largement, on l'aura compris, la sociologie urbaine. Les enjeux politiques, épistémologiques et philosophiques qui en tissent la trame motivent un projet pour le moins ambitieux. Il s'agit, d'une part, de dégager, pour les transformer, les cadres et paradigmes de pensée qui conditionnent les savoirs et sciences et, d'autre part, de tracer les contours d'une possible transformation de la société et de l'homme vers l'émancipation. C'est sans doute une véritable gageure que de vouloir le résumer ou même le présenter ^[11]. Mais il est tout aussi

périlleux de n'en retenir que les observations empiriques sur la ville ou les seules propositions sur le droit à la ville. Celles-ci n'ont de sens que comprises dans les analyses globales de la société fournies par Lefebvre. Il s'agit tout à la fois, pour l'auteur, de saisir la société en train de se constituer (celle dont nous sortons et celle vers laquelle nous allons, l'hypothétique « société urbaine »), ses tendances lourdes et ses possibles afin de les orienter. Double projet donc : scientifico-philosophique et politique. Reste à évaluer la pertinence du projet et aussi la pertinence du rôle de la « Ville » dans un tel projet. ●

1. Marxiste non orthodoxe, H. Lefebvre est philosophe de formation. Il se consacra à la sociologie rurale dans les années 1940-1950 tout en élaborant une sociologie de la vie quotidienne. La sociologie urbaine proprement dite occupera ses recherches du milieu des années 1960 au milieu des années 1970.

2. H. Lefebvre, « La classe ouvrière et l'espace », in *Espace et politique. Le droit à la ville II*, 1972

3. Ibidem.

4. Les démarches patronales, inspirées par un sentiment philanthropique comme par les utopistes socialistes (Owen, Fourier, etc.), ont essentiellement produit des cités ouvrières (habitat individuel) situées aux portes des lieux de production et quelques expérimentations de vie collective inspirée par le phalanstère (Fourier), articulées elles aussi à la production.

5. Il se divise en deux types : les tours et barres de logement collectif (les « grands ensembles ») et l'habitat individuel pavillonnaire (qui s'oppose, lui, aux principes des CIAM). Aux tours et barres de logement collectif excentré qu'on lui propose, la population répond par la volonté d'accéder au pavillon individuel (tout autant excentré). C'est autant le signe d'une aspiration forte à la propriété individuelle – marquage social – que celui d'une aspiration à vivre dans un lieu « appropriable » (*Droit à la ville*, ch. 1).

6. V. infra l'article infra : Habitat/habiter

7. Voir infra l'article « La Ville consommée ».

8. Il convient de produire, bien plus qu'une sociologie, une science capable d'observer et de réfléchir ces besoins et désirs (irréductibles donc à ceux énoncés par le modernisme) (*Droit à la ville*, ch. 15, thèse 5).

9. David Harvey dans son article « La vision de Lefebvre » in *Le capitalisme contre le droit à la ville* remplace le concept de « prolétariat » par celui de « précaire ».

10. Voir infra l'article « Participation : piège à cons ».

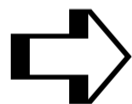
11. Il faut saluer la tentative de L. Costes qui, si elle ne présente pas ou peu les dimensions philosophiques et épistémologiques du livre, propose une synthèse claire des apports sociologiques mais aussi politiques du *Droit à la ville*.



DENICOLAI & PROVOOST, 'NO ICE', 2002



Lefebvre, au cœur de sa pensée dénonce la mainmise de la valeur d'échange sur la valeur d'usage^[1]. Elle s'organise en mettant la ville au service du système de production industrielle et, partant, de la société capitaliste. Réflexions à partir de la figure du centre commercial.



Avec l'avènement de la société industrielle et le passage au mode de production capitaliste naît dans la ville une inversion du rapport entre valeur d'usage et valeur d'échange. Le passage au capitalisme et à l'ordre marchand provoque une mutation radicale qui inscrit la ville dans une marchandisation d'elle-même et de la vie quotidienne. La ville capitaliste prend la consommation comme centre de gravité : elle crée des lieux de consommation et devient elle-même une marchandise à consommer.

Selon Lefebvre, dans la ville du Moyen Âge occidental, les marchands et les banquiers s'établissaient autour de la place, du marché, de la halle, pour y promouvoir l'échange et le généraliser, pour étendre le domaine de la valeur d'échange ; ce faisant, ils œuvraient la ville et en faisaient usage. Ils constituaient un agent historique et social qui modelait la ville. Le marchand trouvait dans la ville son point de rencontre, son port d'attache, son lieu de stratégie. Mais la ville va peu à peu permettre la concentration des capitaux et l'accroissement de la productivité. Dans le même temps, l'importance de la production agricole va reculer devant l'importance de la production artisanale et industrielle du marché, de la valeur d'échange, du capitalisme naissant. Les anciennes centralités vont laisser la place à des centres de décision^[2]. Les noyaux urbains, anciens lieux de rassemblement et de rencontre, notamment en vue d'y promouvoir des échanges commerciaux, vont devenir eux-mêmes valeur

d'échange, produits de consommation, sorte de simulacre authentique en trompe l'œil où la ville ne sera plus que le spectre d'elle-même. Avec des gens qui « se ruent vers les ruines des villes anciennes pour les consommer touristiquement en croyant guérir de leur nostalgie »^[2].

LE CENTRE COMMERCIAL, SPECTRE DU NOYAU URBAIN

Dans les années 60, époque où il écrit *Le droit à la ville*, Lefebvre assiste à la réorganisation du tissu urbain notamment autour de nouveaux temples de la consommation que sont les hypermarchés. Le premier centre commercial à Paris, Parly 2, ouvre ses portes en 1969. Pour l'auteur, le centre commercial n'est jamais qu'une version affaiblie et mutilée de ce que fut le noyau de la ville ancienne^[3] : « les urbanistes ont cru récemment inventer le centre commercial, fonction préexistante mais dépouillée de son rapport historique, de sa fonction d'échange entre la ville et la campagne »^[4]. Désormais, le prétexte de la rencontre et du rassemblement sont le lèche-vitrine,

la consommation de marchandises.

Dans la typologie qu'il dresse des acteurs de l'urbanisme de son époque, Lefebvre distingue : l'urbanisme des hommes de bonne volonté teinté d'humanisme et de l'esthétisme désuet lié à la nostalgie de l'ancien noyau urbain ; l'urbanisme des administrateurs rationaliste et fonctionnaliste qui donne la primauté à la technique, et l'urbanisme des promoteurs, qui conçoivent et réalisent sans le dissimuler pour le profit^[5]. Il attribue les centres commerciaux à ces derniers. On lui opposera que les premiers supermarchés et hypermarchés étaient le fruit des coopératives de consommateurs issues des Maisons du Peuple. Mais il est vrai que celles-ci furent rapidement supplantées par les grands groupes de la distribution à but lucratif^[6]. Les grandes surfaces et les centres commerciaux deviennent des outils économiques dont la vocation est de produire du profit : tous les choix, toutes les innovations sont orientés vers la recherche des chiffres d'affaires au mètre carré les plus élevés. Ils vont inverser

La ville devient dispositif matériel propre à organiser la production, à contrôler la vie quotidienne des producteurs et la consommation des produits.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 83.



EXTRAIT DE «DEUX OU TROIS CHOSES QUE JE SAIS D'ELLE» FILM DE J.-L. GODARD

la question des besoins humains (liés à la valeur d'usage) : les besoins à combler seront ceux de la société capitaliste - la définition de l'homme est ainsi celle dont le mode de production a besoin. Comme le signalait Jean Baudrillard dans son ouvrage *La société de consommation*, « *ce qui est satisfait dans une société de croissance (...) ce sont les besoins mêmes de l'ordre de production, et non les "besoins de l'homme"* »^[7].

LE CENTRE COMMERCIAL, UN PRODUIT FINANCIER

En prolongeant la pensée de Lefebvre et de Baudrillard, on peut même aller jusqu'à affirmer qu'aujourd'hui le centre commercial est devenu, lui-même, une pure valeur d'échange, un produit financier, la logique financière et immobilière venant supplanter la logique commerciale, le promoteur prenant le pas sur les commerçants ! Les investisseurs sont à l'affût, les certificats placés en bourse pour ce type de projet produisant un rendement net bien plus intéressant que d'autres placements traditionnels^[8]. La démultiplication des projets de centres commerciaux en Belgique et notamment à Bruxelles^[9] sont le signe de cette logique exclusivement entrepreneuriale avec laquelle nos pouvoirs publics avancent : le centre commercial est devenu un modèle de placements de produits financiers en l'absence de toute demande de la part des commerçants et des habitants.

LE CENTRE COMMERCIAL, UN ESPACE PUBLIC MORIBOND SELECTIF

Pour Lefebvre, il faut distinguer l'espace perçu (qui renvoie à la quotidienneté de ceux qui l'habitent), de l'espace conçu qui désigne les constructions techniques souvent associées aux entreprises et promoteurs. L'espace conçu facilite la marchandisation de l'espace en le réduisant à une entité mesurable de telle sorte qu'il sera plus efficacement évalué en tant que propriété. Le centre commercial est un espace conçu sur-spécialisé dans la consommation, il n'y a rien

d'autre à faire que d'y consommer. Cette sur-spécialisation en fait un espace mort qui prend toute son envergure hors des heures d'ouverture des commerces.

Les sujets y sont manipulés par des trajets, lumières, stimuli sonores, voire olfactifs. C'est le sommet de l'espace normalisé, panoptique où tout est mesuré, contrôlé. Il devient un espace d'exclusion des populations en générant une accessibilité inégale pour les différentes couches sociales. Alors que, dans la prolongation de l'habiter, le commerce devrait faire partie intégrante de celui-ci comme œuvre des populations qui habitent, produisent et vivent un espace politique. Dans leur version close, enclaves de déambulation sous la double contrainte marchande et sécuritaire, les centres commerciaux nient les vertus la plus riche de l'espace public, sa gratuité, un lieu où il n'y a rien à payer, ni à acheter.

LE CENTRE COMMERCIAL, MIROIR DE LA QUOTIDIENNETÉ

Spectralisation de la ville, mais aussi spectralisation de la quotidienneté. Le centre commercial s'attaque à ce que Lefebvre appelle l'ordre proche des rapports sociaux^[10], à la quotidienneté des individus. Baudrillard n'hésite pas à parler de climatisation générale de la vie^[11] par cette organisation totale de la quotidienneté que programme le centre commercial. Une nouvelle quotidienneté et un bonheur formaté, l'idéologie d'un bonheur par la consommation insufflée à grand coup de publicité « *promouvant une vie quotidienne miraculeusement et merveilleusement transformée. (...) La quotidienneté devient un conte de fée* »^[12]. La publicité vous enjoint d'être heureux.

Cette confiscation de la quotidienneté prend aujourd'hui une tournure particulièrement aiguë depuis que les centres commerciaux traditionnels organisent aux côtés de la vente de biens, l'exploitation marchande de la culture et des loisirs. Comme l'annonçait Baudrillard en 1970 : « *Travail, loisir, nature, culture... tout cela enfin mixé, malaxé, climatisé, homogénéisé dans le même travelling d'un shopping*

perpétuel »^[13]. Et pour donner l'illusion d'une quotidienneté dans un noyau d'urbanité retrouvé, on n'hésitera pas à appeler cet espace total de la consommation « *village-machin* ».

Lefebvre oppose le loisir commercialisé et organisé institutionnellement à la quotidienneté. Il propose d'en finir avec la séparation entre loisir et quotidienneté et de restituer la fête en transformant la vie quotidienne, en se réappropriant la ville et en réinventant une vie collective. Il s'agit aussi de renouveler le sens de l'activité productrice et créatrice et de briser le cercle infernal où ce sont toujours les mêmes qui produisent ce qui sera consommé par d'autres. ●

1. Voir l'article «Droit à la ville» qui explicite cette transformation et le fait qu'elle s'accompagne d'une expropriation des travailleurs par la classe dirigeante de son droit aux valeurs d'usage héritées du lieu urbain.

2. H. Lefebvre, *Droit à la ville*, éd. 1972, p. 102.

3. H. Lefebvre, op. cit., p. 21.

4. H. Lefebvre, op. cit., p. 61.

5. H. Lefebvre, op. cit., p. 33.

6. R. Péron, *Les boîtes. Les grandes surfaces dans la ville*, 2004, p. 117.

7. J. Baudrillard, *La société de consommation*, 1970, p. 90.

8. De tels certificats immobiliers offrent un rendement net annuel de 7 %, bien au-delà du rendement moyen des actions belges de 3 % ou des bons d'Etat à 4 %.

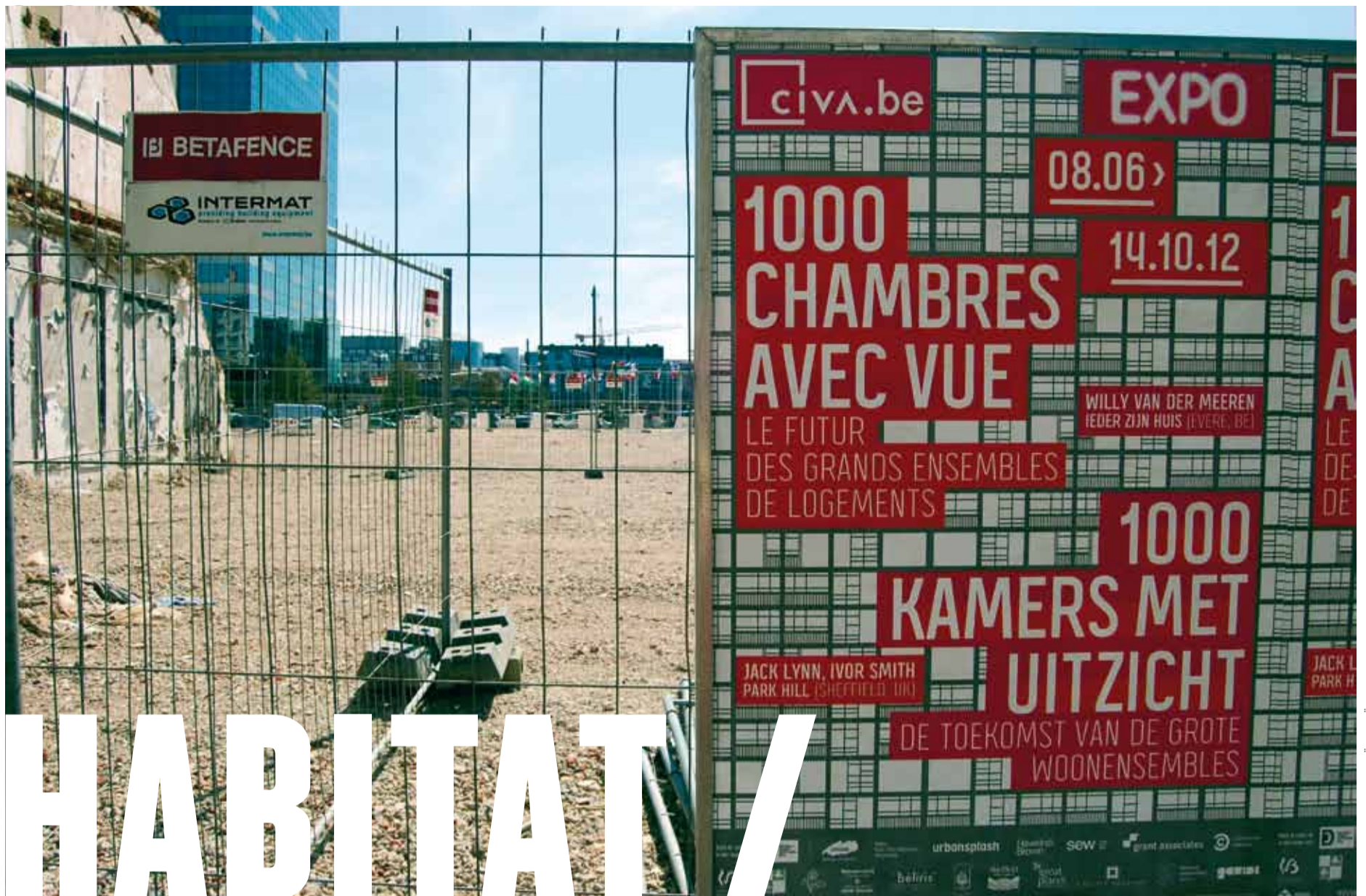
9. La Ville de Bruxelles vient de délivrer en plein mois d'été les permis d'urbanisme et d'environnement pour le projet de centre commercial de 55.000 m² *Just Under the Sky* sur le site des anciennes poéleries Godin, tandis que la Région flamande et la Région bruxelloise se livrent une guerre sans merci autour de deux autres projets de centres commerciaux : le projet *NEO* au Heysel (72.000 m²) et le projet *Uplace* à Machelen (55.000 m²).

10. Par opposition à l'ordre lointain qui s'institue au niveau du pouvoir et des puissants et qui projettent ses principes et décisions dans l'ordre proche, sur la réalité pratico-sensible (H. Lefebvre, op. cit., p. 54).

11. J. Baudrillard, *La société de consommation*, 1970, p. 23.

12. H. Lefebvre, op. cit., p. 34.

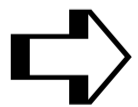
13. J. Baudrillard, *La société de consommation*, 1970, p. 25.



ELISE DEBOUNY / GWENAËL BRÉES

HABITAT / HABITER SUR LE STYLE DE LEFEBVRE

Le livre d'Henri Lefebvre est un ouvrage en pleine action, en prise avec cette nouvelle discipline qui veut alors totaliser un savoir sur la ville, qui veut à l'époque « faire science » de la ville. Manuel de pensée, l'ouvrage montre des pistes et des manières de faire, plus qu'il ne démontre des contenus. Petite illustration à travers la distinction qu'il fait entre l'habitat et l'habiter.



L'ouvrage de Lefebvre est étrange. D'une structure un peu confuse. Il donne l'impression d'avoir été écrit rapidement, pour qu'il puisse donner son cours sur l'urbanisme, discipline naissante. Il est une intervention sur la pensée de la ville, plus qu'un livre qui voudrait « expliquer » la ville. On pourrait dire que Le droit à la ville n'est même pas un livre sur la ville réelle. Il n'y a pas beaucoup d'analyses concrètes dans l'ouvrage. Ce qui l'intéresse, ce n'est donc pas la ville, mais la pensée sur la ville, avec ses effets concrets sur des ouvrages futurs. Comment produire un urbanisme qui ne fasse pas semblant de ne se tracasser que de l'existant, mais qui assume ses effets ? Voilà sans doute la vraie question que pose ce livre. Car pour Lefebvre, il n'y a pas de pensée de la ville qui puisse dire l'entièreté du réel, ou l'entièreté de

«La Ville», même si certaines théories prétendent à la totalité. Il faut pour Lefebvre un incessant va-et-vient entre la pensée et les effets que cette pensée produit dans les réalisations concrètes. Les pensées sur la ville ont toutes des effets qu'il s'agit d'assumer dès le moment où commence la création de savoir. «La Ville» n'est pas un objet indépendant des savoirs qu'on produit sur elle, mais elle se transforme, intègre les pratiques qui y prennent cours, est modifiée par son extérieur.

L'URBAIN COMME QUALITÉ PROPRE À LA VILLE

Certes, Lefebvre écrit sur les villes telles qu'elles existent, avec leurs histoires. Il situe la Ville, comme concept, ou ensemble abstrait de toutes les villes, dans des contextes socio-historiques divers, montre certaines de ses évolutions, etc. Il

parle donc de l'histoire de la ville, pour en retirer quelques traits qui lui semblent essentiels, et pour montrer un mouvement historique important, celui de la prise du capitalisme et de l'industrialisation sur la ville, la capture mutuelle qui va avoir lieu. Il y a entre-capture entre la ville et l'industrialisation (et donc le capitalisme) : la ville existait avant, et elle avait des qualités qui sont aujourd'hui détériorées. Questions de seuils, de niveau, de quantité, et non pas une question radicale et essentialiste : il ne s'agit pas de se demander si la ville est ou n'est pas capitaliste, mais ce que l'un fait à l'autre, ce que l'autre dit de l'un, quels résultats tout cela produit, et comment en tenir compte dans la pratique de l'urbanisme.

Il ne définit donc pas la ville comme un objet fini, mais comme un objet « virtuel », à faire, un objet qui n'existe pas hors de ses réalisations.

L'urbaniste saurait discerner les espaces malades des espaces liés à la santé mentale et sociale.(...) Médecin de l'espace, il aurait la capacité de concevoir un espace social harmonieux, normal et normalisant.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 51.

Pourtant, cela ne veut pas dire que tout est équivalent. Tout ne se vaut pas en ce qui concerne la ville. Au cœur des villes, se forme une qualité spécifique, que Lefebvre appelle «l'urbain» pour bien faire la distinction avec la ville. L'urbain c'est la qualité de la ville, la proximité, les rencontres, la densité des œuvres, l'énergie de la créativité, de la fête. Ainsi, c'est à partir de l'urbain, et par contraste avec la ville capitaliste, que Lefebvre va procéder pour proposer des pistes d'amélioration de la pensée urbanistique.

CE QUI EST OUBLIÉ DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

La méthode vaut la peine qu'on s'y arrête. Prenons un exemple, celui des grands ensembles que l'on construit à l'époque de Lefebvre. Pour lui, le droit à la ville n'est pas un droit à l'habitat, mais un droit plus large, et qui devrait se penser à partir de l'«habiter». Mais l'urbanisme de l'époque se doit de répondre à une crise du logement qui mobilise tout le monde : il faut faire du logement en masse, produire de l'habitat en grandes quantités. Lefebvre propose de reposer le problème autrement, et de se demander ce que fait l'urbanisme quand il pense comme cela. À l'aide de contrastes entre habiter et habitat, il dresse un tableau de ce qui est oublié dans ce débat.

Entre quoi et quoi y a-t-il différence entre habitat et habiter ? Les deux termes ne prennent sens que dans la différence entre eux qui est la différence entre la pratique réelle (habiter) et ce qu'en dit l'urbanisme, ou ce qu'en font les architectes (habitat). Différences de différences sur différences, celles-ci sont mobilisées pour faire penser plus profondément ce que l'urbanisme fait à la ville. Habiter ne se résume pas à l'habitat, cela ne se résume pas à trouver des manières d'agencer les espaces. L'urbanisme qui produit des logements de masse a besoin de penser par fonctions : manger, dormir, travailler, avoir des loisirs, consommer, etc. C'est en inventant la banlieue qu'on invente l'habitat. L'habitat se centre sur la consommation et l'intérieur. Double processus de recentrement, on ne s'intéresse plus à la production mais à son habitat, à son couple, à sa maison : ikea comme le prochain grand terrain de jeu, l'aménagement de son chez-soi comme le grand défi du couple, l'aménagement de son couple comme ultime limite de la vie de groupe. La grande aventure intérieure de soi, du couple et de la maison.

Habiter, par contraste, c'est l'absolu, c'est ce qui échappe au découpage

en fonctions, c'est ce qui ne pourra pas s'intellectualiser complètement, ce qui débordera toujours. Comme pour la ville, car «habiter» n'est jamais terminé, car c'est dans la différence des habiter que s'invente la vie, et donc parce que c'est un objet virtuel. Mais aussi parce que habiter, cela se fait en acte, et pas en pensée. La pensée de l'habiter ne peut résoudre la totalité de l'action, la densité du quotidien (bien qu'on puisse sans cesse en apprendre, et inventer).

Au sein de cette différence entre habitat et habiter s'en dessine une autre : la différence entre les «grands ensembles» et le «pavillonnaire». Ou plutôt, il faudrait dire que cette différence-là recouvre la première et nous la fait oublier. On repolarise l'imaginaire autour d'une différence qui va prendre toute la place : le rêve deviendra d'habiter dans un de ces petits pavillons de banlieue, avec un petit jardin, car on pense qu'on y sera plus heureux que dans cette tour de logement. Les différences sociales redoublent l'opposition : aux plus nantis les pavillons, aux plus pauvres les grands ensembles. On rejoue alors les distinctions au sein de l'habitat.

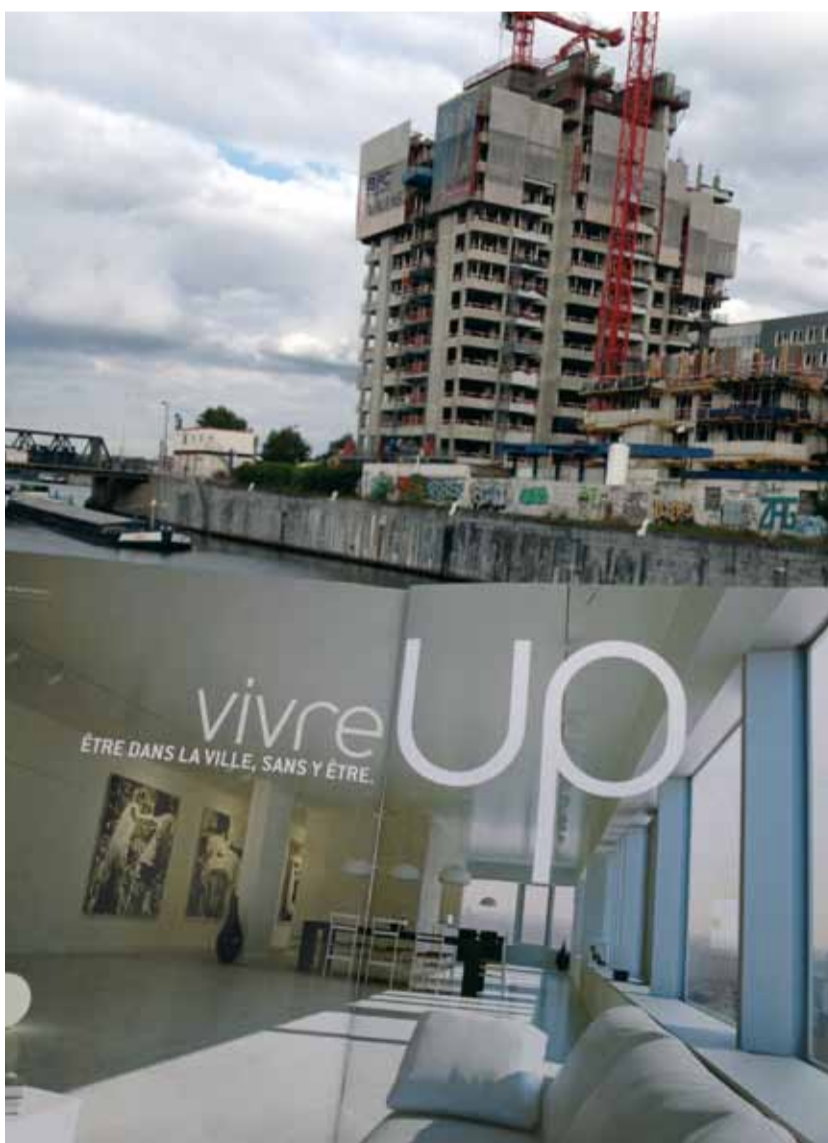
DÉPASSER LES OPPOSITIONS QUI NOUS AVEUGLENT

Il ne s'agit pas de dénoncer simplement des différences qui produiraient des mauvais espaces ou des mauvais logements. Il ne s'agit pas de dire que les architectes n'auraient rien compris, et de donner une solution, comme s'il suffisait de penser à l'habiter, ou de faire des bâtiments pour habiter, pour que tout le problème du droit à la ville soit résolu. Mais il s'agit de pointer des différences conceptuelles qui doivent effectivement transformer la manière d'aborder l'urbanisme.

Ainsi, c'est du nouveau et de la puissance de création que Lefebvre nous parle. C'est sur cette puissance et sur le débordement des catégories qu'elle permet que les théories essentialistes vont buter. Ici il ne s'agit pas de savoir ce qu'est une ville, mais de savoir ce qu'est une bonne ville, comment se produit une bonne ville, dans quels rapports avec quoi, en différence par rapport à quoi, etc. Non pas faire la différence entre ceux qui prétendraient être de la ville, mais de savoir comment bien construire de la ville, ce qui est très différent.

L'habiter débordera toujours l'habitat, comme un absolu. Ce n'est pas une raison pour ne pas tenter de produire les choses au mieux, ce n'est pas une raison pour ne pas tenter de le faire. Aucun architecte ne fabriquera de l'habiter, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer, et pour ne pas construire sans perdre de vue cette distinction. C'est à partir de l'habiter qu'on peut éprouver la qualité de l'habitat, et c'est cette fabrication d'un «point de vue sur» que propose Lefebvre. Non pas des solutions toutes faites, mais des lieux d'évaluation, des points de vues qui permettent de penser.

Le droit à la ville, c'est un droit à la vie urbaine. Mais ce droit n'est pas un droit à récupérer un logement, ni à pouvoir se payer un nouveau lifestyle à la verticale dans une tour de luxe. Il faut des espaces de convivialité, des espaces d'habitat, mais des espaces à se réapproprier et qui ne s'achèteront pas en lot. Pour cela Lefebvre crée cette distinction habiter/habitat. Se réapproprier la ville, comme objet virtuel : la ville reste à faire, ou à refaire, autrement. Lefebvre refuse le statu quo autant que la mise en marchandise capitaliste de la ville. Et cela passe par les usages, c'est-à-dire des inventions de nouvelles valeurs, de nouvelles manières de valoriser. Inventer et créer de nouvelles manières de vivre ensemble, de «tenir compte», et sans cesse explorer de nouvelles lignes collectivement, c'est plutôt cela le droit à la ville. ●

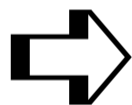


MATHEU SONCK

La brochure commerciale pour la tour «Up-Site» est sans équivoque...



Pour bon nombre de chantres de la démocratie urbaine, le droit à la ville se réalise dans la sacro-sainte participation citoyenne. Or les processus de participation citoyenne sont bien souvent des simulacres. Lefebvre dénonce la prise en otage des « citoyens » à qui on fait miroiter une collaboration horizontale alors que le processus est orchestré à des fins de légitimation des intérêts politiques et privés.



Aujourd'hui promue par les pouvoirs publics ou ses émissaires, la participation semble connaître une vigueur exponentielle à mesure que l'implication des citoyens dans les organes liés à la démocratie représentative s'amenuise. Dans les faits, elle se traduit généralement par une consultation, voire une information, de quelques citoyens présents lors d'événements visant à permettre la prétendue expression et intégration des « con-citoyens » aux décisions « communes ».

RÉPONSE À QUELQUE CHOSE DE MORT

L'industrialisation des villes ne s'est pas faite sans dégâts sur la vie des urbains. Pire même, selon Lefebvre, la société industrielle aurait laissé place (après guerre) à ce qu'il nomme la société urbaine. Cette dernière aurait accéléré la détérioration de la centralité et produit la périurbanisation (soit une généralisation de l'urbain). Elle aurait sacrifié l'espace en le réduisant à un objet marchand. La ville ne serait plus, elle aurait laissé place à des espaces où prime la valeur d'échange, où tout serait aménagé à partir du profit capitaliste. L'imprégnation de nos espaces, et donc de notre vie quotidienne, de cette logique marchande et fonctionnaliste a alimenté l'atomisation, la disparition des liens communautaires dans une « séparation des différents éléments de la vie sociale ». Rendant peu à peu le citoyen spectateur de son quotidien.

L'on peut recréer des espaces publics, tels que la place de Londres (Ixelles), mais sa subordination à la performance économique (revitalisation par les terrasses de cafés) transforme tout occupant de l'espace public en client. Il ne peut

avoir de prise sur son espace qu'en consommant du temps et des produits. Comme disait Lefebvre à propos de la participation : « On essaie de rattraper ce qu'on a détruit. Mais on ne rétablit qu'un fantôme. On ne rétablit qu'un spectre. »^[1] Alors que la distance est organisée entre chaque individu, groupe, classe ; alors que la ségrégation socio-spatiale est la norme, que la vie commerciale subordonne la vie sociale, ceux-là même qui participent à la destruction de la vie spontanée veulent d'autorité recréer un collectif fictif et temporaire répondant aux préoccupations de l'attractivité territoriale. « C'est une mystification de la pseudo-démocratie, de la démocratie qui se suicide parce qu'elle n'arrive pas à quelque chose de concret. »^[2]

LA MAINMISE DES TECHNICIENS EXPERTS

Les « spectacles participations » tels que mis en place par les pouvoirs publics (contrats de quartiers, ateliers participatifs au PRDD, ...) s'inscrivent dans la perspective de la « demande raisonnable ». C'est-à-dire celle qui peut être entendue, qui rentre dans ce que les organisateurs avaient fixé comme balises. Le « bon citoyen » doit intégrer les contraintes fixées par l'administration, les investisseurs. Le périmètre d'intervention (espace), la fréquence et la durée des réunions (temps), les constructions/rénovations (contenu et forme) sont généralement pré-décidés et validés lors de simulacres citoyennistes appelés consultation, voire même participation.

Tant que les principaux intéressés, ceux qui habitent la cité, ne pourront réaliser les diagnostics et répondre aux besoins des quartiers, la participation restera une grande comédie. Le

savoir de l'expert distinct et confisqué au vulgaire riverain conduit nécessairement à un décalage entre les réponses apportées à un problème qui n'a pas été posé par les habitants. Comme dans bon nombre de CLDI^[3] (ou autres dispositifs) les réponses apportées ne correspondent pas nécessairement à des besoins exprimés mais à des besoins diagnostiqués par des experts, des extérieurs, des techniciens, voire des « super-citoyens » ayant adopté le verbiage techniciste du milieu. Ces techniciens peuvent alors cadrer les demandes éventuelles pour qu'elles s'inscrivent dans leur réalité ou plutôt dans la réalité du commanditaire du « spectacle participation ».

Cette tendance à la technicisation des organes participatifs, de par son caractère élitiste et excluant, va même jusqu'à reproduire ce degré de technicisation dans la composition des « citoyens », les « bons », ceux qui acceptent de jouer plus ou moins le jeu attendu d'eux. L'on peut dès lors parler d'élite participative, d'aristocratie citoyenniste qui permet à ceux qui fréquentent ces espaces de dire « ah c'est toujours les mêmes têtes qu'on voit ici ». Toutefois, les acteurs de ces dispositifs citoyennistes, pris isolément, peuvent développer des alliances critiques et utiliser certaines zones d'ombres pour des émancipations partielles des personnes concernées par leurs actions.

Il nous semble dès lors que cette technicisation et élitisation des pratiques rend illusoire l'espoir d'impulser l'existence d'une vie sociale nouvelle à partir de ces dispositifs. Qu'au mieux, ces démarches conduiront les participants à avoir eu l'impression d'influer sur la forme des projets dans un cérémoniel cathartique.

N'est-il pas clair que la participation réelle et active porte déjà son nom ? Elle se nomme autogestion.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 106.

FAUSSE HORIZONTALITÉ

Nous l'avons vu, « le droit à la ville, tel qu'il est à présent constitué, est beaucoup trop limité, et la plupart du temps, seule une petite élite politique et économique dispose du droit de façonner la ville conformément à son désir le plus cher »^[4]. Il serait bien mal venu de penser que dans l'agora participative contemporaine, l'expression d'un argument de raison pourra faire basculer les projets en cours. La rationalité qui y préside est économique, il n'y a que peu de place pour le désir, le ludique, l'improductif.

Dans ces dispositifs, toutes les voix n'ont pas la même valeur. Pour reprendre l'expression de Lefebvre, l'on s'inscrit généralement dans une « planification autoritaire » où les décideurs ont le dernier mot. Tout au plus, les participants respectant les règles pourront arracher une maigre compensation, telle la réduction légère des gabarits de l'immeuble ou la création d'un parking vélo. Mais ces « victoires » sont moins à considérer comme l'expression du droit à la ville que l'expression d'un droit dans la ville. Elles peuvent être considérées comme l'obtention de quelque chose qui a été accepté car ne remettant pas en cause le(s) projet(s), ni la reproduction des conditions d'existence de l'ordre social.

DISPOSITIFS DE LÉGITIMATION

Si comme David Harvey, nous pensons que « revendiquer le droit à la ville (...) c'est prétendre à un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus

d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont censées se transformer »^[5] et nous transformer, il nous faudra récuser les dispositifs institutionnalisés de la participation. Le façadisme démocratique consistant en un empaillage d'un corps mort (société urbaine) pour rapprocher l'individu de décisions qui ne lui appartiennent pas doit cesser. L'opportunisme politique consistant à accompagner toute prise de décision d'une étape participative avec une poignée de riverains trouve également sens dans une légitimation des visées spéculatives des pouvoirs publics et privés associés. Est-il réellement de l'intérêt de l'ensemble des habitants du périmètre d'un contrat de quartier de se réunir pour accroître « l'effet d'entraînement » (lire « gentrification ») de leur espace de vie ? On peut supposer que non, pourtant, ces visées sont imposées aux participants privés du pouvoir de décision réel. Ce qui manque dès lors aux Bruxellois, c'est le pouvoir. Le pouvoir de déjouer les dominations des élites « bienveillantes », celui de déjouer les stratégies de classe orientant systématiquement le développement urbain dans une perspective productiviste, mais surtout le pouvoir de s'auto-organiser. Avec Lefebvre nous pensons que « la vie urbaine doit s'appropriier l'espace et déjouer les dominations ».

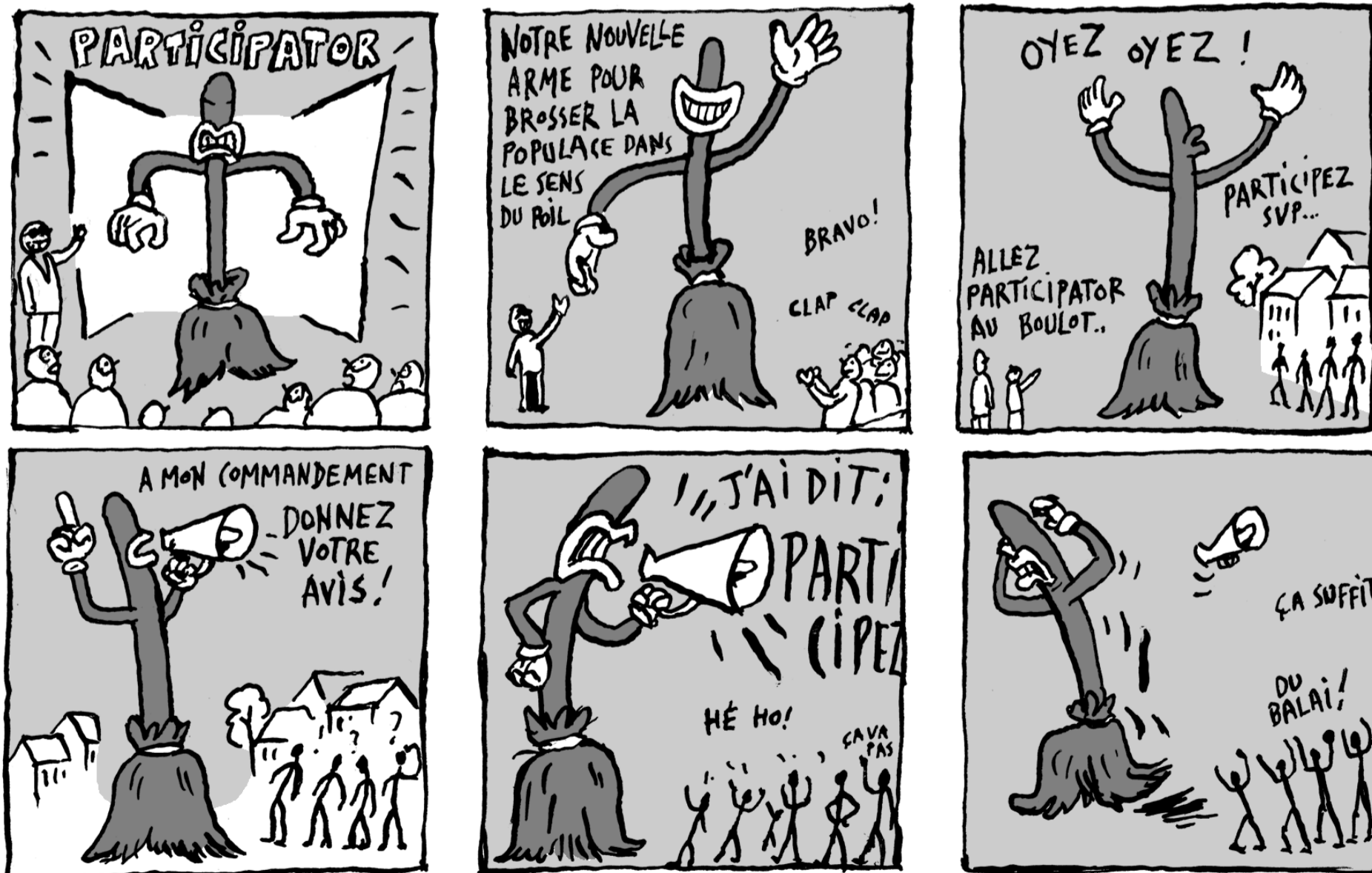
TOUT LE POUVOIR AUX CONSEILS DE QUARTIER

En partant du postulat qu'il n'est pas possible de transformer la société urbaine à partir

des instances qui visent sa pérennisation, les urbains, pour s'émanciper devront recréer des espaces de décision autonomes. Certes, il n'est pas aisé d'imaginer le développement de pratiques collectives intégratives socialement dans une période de l'histoire où tout concourt à pointer les responsabilités individuelles et surtout de certaines catégories d'individus (les chômeurs, les étrangers, les jeunes, ...). L'émergence d'identités collectives autonomes à tous les niveaux de la vie quotidienne est, pour l'heure, une nécessité (groupes d'actions, d'entraide, de parole, de pratiques, ...). Le rassemblement de ces identités collectives (parfois contradictoires) dans des nouveaux espaces de gestion de la cité ne peut se faire sans heurts, mais n'est-ce pas de la rencontre que naît la richesse sociale ?

« Une transformation de la société suppose la possession et la gestion collective de l'espace par l'intervention permanente des 'intéressés' avec leurs intérêts multiples et même contradictoires. Donc la confrontation. »^[6] ●

1. « Entretien avec Henri Lefebvre », L'Office National du Film du Canada, 1972.
2. « Entretien avec Henri Lefebvre », L'Office National du Film du Canada, 1972.
3. Commission locale de Développement Intégré – organe participatif des contrats de quartier.
4. Harvey, D., « Le droit à la ville », => à compléter !
5. Harvey, D., « Le droit à la ville », => à compléter !
6. Lefebvre H., Cité in Garnier, J.P., « Du droit au logement au droit à la ville », Avril 2011, <http://blog.agone.org/post/2011/03/25/Du-droit-au-logement-au-droit-a-la-ville-2>



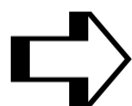






NICOLAS PRIGNOT

La revendication d'une « réappropriation de l'espace public », initialement portée par des associations et des collectifs d'habitants, fait désormais partie des lieux communs du discours politique, urbanistique et médiatique. Elle fait clairement écho à l'appel lancé par Henri Lefebvre à la « réappropriation de la vie urbaine ». Mais parle-t-on bien de la même chose ?



Pour Lefebvre, le droit à la ville ne sera réalisé tant que les citoyens – le peuple – ne se réapproprient une qualité essentielle de la vie en ville : la centralité urbaine. Certes, cette condition n'est pas en soi suffisante pour qu'advienne le droit à la ville, mais elle est nécessaire, et, plus encore, stratégique. Suivons un instant son raisonnement : «chaque grand type de société a eu son type de ville» et «chaque type urbain a proposé et réalisé une centralité spécifique» : l'agora des grecs, le forum romain, la place de marché médiévale, le centre de consommation de la ville capitaliste, dès le 19^e siècle, le centre de décision de la ville néo-capitaliste, au 20^e siècle. Ce panorama, esquissé à la fin des années 1960, doit aujourd'hui être complété par le centre en voie de gentrification de la ville néolibérale. Mais le propos historique de Lefebvre ne se veut pas descriptif. C'est la nécessité politique pour toute réforme urbaine de produire sa propre centralité qu'il veut mettre en exergue. La Commune de Paris de 1871 lui offre son modèle en la matière, sa référence historique essentielle. Il l'interprète sans détours, comme «le retour en force vers le centre urbain des ouvriers rejetés vers les faubourgs et les périphéries, leur reconquête de la ville, ce bien entre les biens, cette valeur, cette œuvre, qui leur avaient été arrachées.» Nouvelle société, nouvelle ville, nouvelle centralité – plus libre, plus égalitaire, socialement plus réussie.

A Bruxelles, historiquement, c'est au centre de la ville que l'on trouve les quartiers d'habitat populaire, pas dans des villes nouvelles ou des grands ensembles en périphérie. Le cas de Bruxelles est donc précisément là pour infirmer les interprétations béates (ou habilement détournées) du droit à la ville : la proximité du centre-ville des populations les moins bien positionnées dans les rapports sociaux n'est pas du tout une condition suffisante d'émancipation. Prétendre régler les questions sociales en ne traitant que les formes urbaines revient à prétendre que l'amélioration des lieux centraux – leur «revitalisation», comme on dit à Bruxelles – mènerait automatiquement à l'amélioration des perspectives d'existence des gens qui y habitent ou en font usage. Plus pernicieusement, cet amalgame mène à dé-politiser le débat sur l'aménagement des territoires de la ville. Or, politique, ce débat l'est profondément.

LES VALEURS DES ESPACES PUBLICS

C'est pourtant sur cette voie dé-politisante qu'une série d'initiatives bruxelloises récentes paraissent s'être engagées. Aussi prétendument audacieuses que généreusement médiatisées, celles-ci portent haut et clair un discours sur la «réappropriation de l'espace public» à Bruxelles, au centre de la ville en particulier.

Picnic the streets, par exemple. Pour l'un des

instigateurs de l'événement, philosophe lui aussi, s'exprimant au lendemain de la première édition de l'événement dans une lettre ouverte au Bourgmestre de Bruxelles, «*ce fut un moment magique pour notre ville*». Qui est ce «nous» ? Le même qui aurait répondu à un appel, disons, à l'occupation de tous les bâtiments vides, publics et privés, par les mal- ou les pas-du-tout-logés ? «*Notre ville, capitale de l'Europe, se doit de montrer le chemin*». Qui décide du «chemin» ? Ne pas nommer qui parle, ne pas dire d'où «on» parle, comme si «nous = tous», est une première condition de dé-politisation.

Certes, penser que les voitures occupent une place trop importante à Bruxelles, en mouvement comme à l'arrêt, est un constat empiriquement fondé. Mais ces faits empiriques ne décrivent pas pour autant un monde enchanté où les rapports sociaux auraient disparu, où les politiques sur la ville ne seraient inspirées par aucune stratégie. Le PRAS démographique n'est-il pas là, précisément, pour rappeler qu'un cortège d'arguments empiriques prépare bien souvent une cause – ici, en l'occurrence, «mettre en valeur» et «optimiser» ce que le pouvoir régional considère désormais comme sa principale «ressource» : le territoire, celui de la «zone du canal» en particulier ?

Ce projet passe notamment par la «revalorisation» des espaces publics. Le temps semble révolu où les classes dominantes pensaient le centre de la ville en termes monofonctionnels

POUR MIEUX DOMINER ?



GWENAEL BRÉES

et l'aménageaient en conséquence, c'est-à-dire, en centre des (de leurs) affaires, généreusement dotés d'accès routiers le reliant à des quartiers résidentiels exclusifs et excentrés, mis au vert. Aujourd'hui, l'heure est au réinvestissement multifonctionnel du centre et à sa montée en gamme sociale et symbolique – un lieu *to live, work and play*, comme disent les promoteurs. Ceci appelle à valoriser une toute autre conception des espaces publics au centre-ville : esthétiques, propres, animés, confortables, sécurisés, contrôlables, ... mais sans pour autant sacrifier complètement la fluidification du trafic motorisé individuel.

Les appels à la «remise en valeur» des espaces publics de centre-ville, en mode picnic du dimanche ou terrasses branchées, architectures «de qualité» ou apéros à la plage, sont devenus une constante des politiques contemporaines dites de «renaissance urbaine». L'enjeu est désormais de fixer les termes concrets de cette «valeur» : valeur d'usage pour le repos, le jeu, la discussion et le débat, ... ou valeur foncière pour la consommation et la spéculation ? Valeur esthétique pour l'habitant ou d'image de marque pour le client (et l'architecte) ?

DES RÉAPPROPRIATIONS BIEN ENCADRÉES

Les initiatives récentes de «réappropriation de l'espace public» à Bruxelles s'inscrivent aussi dans une histoire. Depuis une dizaine d'années, on assiste en effet à la multiplication de formes de réappropriation très peu spontanées, initiées tantôt par le privé, tantôt par le public mais toujours soutenues par des autorités territoriales.

En 2002, c'est la société immobilière Robelco (promoteur de Tour & Taxis) qui en a donné le coup d'envoi en lançant Art on Cows, une exposition à grande échelle où des dizaines de vaches en plastique sponsorisées furent disposées dans les rues de Bruxelles-Ville avec la bénédiction de la

Commune. Les mammifères en toc ayant été légèrement écornés par des passants, un esclandre politico-médiatique ne tarda pas à éclater contre les vandales qui démontraient ainsi ne rien comprendre à l'art. Le promoteur remit néanmoins le couvert deux ans plus tard avec la Horse Parade, cette fois dans des espaces nettement plus ciblés comme le Cinquantenaire, surveillés par des agences de gardiennage privées.

En 2007, c'est un autre promoteur immobilier, ProWinko, qui après concertation avec la commune d'Ixelles et la Région bruxelloise, commanda l'installation de Cityscape. Avec un double objectif : animer le chancre de l'avenue de la Toison d'Or en attendant d'un plan puis d'un permis d'urbanisme pour y construire un complexe commercial, et «ramener notre capitale sur la carte des endroits phares de l'événementiel d'art contemporain d'extérieur». La sculpture fut démontée deux ans plus tard, mais «l'esprit» de Cityscape lui survécut, une ASBL parapublique ayant obtenu du promoteur le droit «d'animer l'espace». Depuis, différentes animations s'y succèdent : récemment, y trônait un showroom en plein air pour une marque de voiture...

On est donc bien loin d'une conception de l'espace public comme espace pluriel, d'expérimentation, de critique, d'expression des différences ... La tendance n'est pas à l'apparition d'espaces d'affichage libre ou de bancs publics, ni même à la tolérance des rassemblements spontanés. Au contraire, espaces publicitaires et caméras de surveillance pullulent, tandis que nombre de parcs sont fermés dès la tombée de la nuit et que tout nouvel espace de sport en plein air est grillagé et accessible à des horaires bien précis. En mai dernier, Etterbeek adoptait même un règlement limitant à quatre le nombre de mendiants dans certaines rues de la commune. Le droit de se rassembler dans l'espace public, pour des raisons festives ou pour manifester des opinions, n'est pas donné à tout le monde ni en toute

circonstance ; il est sans cesse sujet à des exceptions et des limitations, le plus souvent pour des motifs de maintien de l'ordre ou de tranquillité du voisinage. A Ixelles, on se rappelle que le réaménagement de la place Flagey entamé en 2002 avait donné lieu à un débat et à de grandes déclarations sur l'importance de la participation citoyenne, une mobilisation inattendue ayant forcé les pouvoirs publics à organiser un concours d'architecture qu'ils ne souhaitaient pas au départ. Mais une fois la place rouverte en 2008, toute forme de participation fut immédiatement exclue en ce qui concerne la programmation d'activités sur la place. Incapable d'envisager le partage de cette prérogative avec de simples habitants, la Commune privilégia dans un premier temps un partenariat avec les gestionnaires de l'ancienne Maison de la Radio qui voyaient alors la place comme leur «sixième salle». Aujourd'hui, finie la musique : il semble plus facile d'obtenir l'autorisation d'occuper la place Flagey pour un événement publicitaire (par exemple le showroom d'une marque d'électro-ménager ou la fête privée d'une société multinationale d'audit) que pour une activité culturelle...

A Bruxelles de nos jours, coller une affiche en rue, un autocollant, ou dessiner sur un mur sont des actes passibles d'une forte amende ; distribuer un tract un tant soit peu politique est susceptible d'une confiscation des imprimés ou d'une arrestation administrative. Mais diffuser des dépliants publicitaires est toléré à tout coin de rue. Dans cette logique, il n'est pas étonnant de constater que certaines formes purement événementielles de «réappropriation», que leur accès soit gratuit (Bruxelles-les-Bains, Apéros urbains, ...) ou payant (la piste de ski du Mont-des-Arts, le Brussels Summer Festival, ...), n'hésitent pas parfois à clôturer l'espace public et à toujours donner davantage de place à la publicité, par le biais du sponsoring, du mécénat, ou du partenariat public-privé. ➤

Le néo-capitalisme superpose au centre de consommation, le centre de décision. Il ne rassemble plus les gens ni les choses mais les informations.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 135.

Si ces événements marquent bien une forme de «réappropriation de l'espace public» (et de ressources publiques), c'est en grande partie au profit d'entrepreneurs privés, de publicitaires et de marques. Une caractéristique est en effet qu'elles misent moins sur une multiplicité d'acteurs collectifs ayant un ancrage local (comités de quartiers, associations, lieux culturels,...) que sur l'action d'entrepreneurs privés. Parfois très médiatisés, ceux-ci se parent de vertus diverses et d'arguments culturels et citoyens suffisamment vagues et lisses pour ne fâcher personne, et se voient ainsi institués en partenaires incontournables des politiques urbaines. Carl de Moncharline en est un édifiant exemple. Cet ancien patron de boîte de nuit brimé par une précédente majorité politique à Bruxelles-Ville, s'est juré de «*de rehausser le niveau de Bruxelles par rapport aux autres capitales européennes*». Jamais à cours d'idées, surtout celles des autres, il s'est fait le chantre de «l'innovation» en se spécialisant dans l'importation de concepts de marketing urbain nés à l'étranger. Certains pouvoirs publics manifestement à cours d'idées font régulièrement appel à ses services pour appliquer, à Bruxelles et en Wallonie, des recettes réchauffées qu'ils auraient pu facilement trouver par eux-mêmes. Bruxelles-Bains et la Nuit blanche ? C'est lui qui aurait soufflé ces idées, venues de Paris, au bourgmestre de Bruxelles. Louise High Heels ? C'est lui qui a lancé la version bruxelloise de cette compétition, soutenue notamment par la Région bruxelloise et par la RTBF, où 200 femmes courent 100 mètres en hauts talons sur l'avenue la plus chic de Bruxelles pour gagner quelques cadeaux. Le Balloon's Day Parade ? Cette marche importée des Etats-Unis, théoriquement adressée aux publics populaires et où défilent de grands ballons représentant des personnages de BD, c'est encore lui... La Fête des voisins, alias Immeubles en fête, la Roller Parade, la Fiesta Latina, l'Art Truc Troc, les Brussels Fashion Days,... ? Toujours lui. La plupart de ces opérations, organisées par sa société de production «*spécialisée dans des événements de grande dimension avec une prédilection pour des projets urbains investissant l'espace public*», sont très largement sponsorisées par le privé et néanmoins supportées par les pouvoirs publics. Une situation qui pose, entre autres, la question de l'égalité d'accès à l'espace et aux moyens publics ainsi que celle de la frontière entre intérêt public et intérêts particuliers.

Autoriser, encourager, initier, financer, refuser,... on peut bien parler de politiques publiques. De la part des autorités, celles-ci révèlent une ambition de contrôle, d'instrumentalisation et de pacification située aux antipodes des idéaux qui animaient la revendication initiale d'une réappropriation de l'espace public pour et par l'habitant. Lefebvre nous avait prévenu : on ne peut décidément rien penser des questions urbaines, d'aménagement des espaces publics comme de rénovation des quartiers par exemple, en fermant les yeux sur les rapports de pouvoir, ici et maintenant. ●



ATELIERS URBAINS

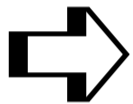


ATELIERS URBAINS

LE PRAS

CONTRE LE DROIT À LA VILLE ?

Dans un entretien filmé datant de 1972, Henri Lefebvre jugeait une science à l'époque nouvelle, l'urbanisme. Un jugement qui semble toujours d'actualité...



« L'échec est complet [...] L'urbanisme s'est réduit à un mélange de considérations idéologiques et surtout de mesures administratives selon un compromis plus ou moins habile entre [le] pouvoir et les intérêts privés. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner l'idée d'une science de l'espace. » ^[1]

Est-ce à dire que les outils dont les pouvoirs politique et administratif bruxellois se sont dotés, des outils comme le PRAS ou les PPAS, revendiqués comme des conquêtes des luttes urbaines passées, que ces outils sont au service des spéculateurs et pas des habitants ?

Selon Lefebvre, l'organisation de l'espace urbain a suivi une évolution comparable à celle du travail, le territoire s'est spécialisé en espaces monofonctionnels rendant possible la marchandisation de cet espace. D'une valeur d'usage, l'espace urbain s'est converti en promotion de la valeur d'échange, se vidant d'une partie importante de sa substance de socialisation. C'est ainsi que les bureaux, dont la valeur marchande était jusqu'il y a peu plus importante que le logement, se sont durablement imposés dans le paysage bruxellois, au point d'en faire en Europe la deuxième ville de bureaux (vides) par habitant, derrière Zurich. ^[2]

En 1968, Lefebvre constate la disparition de l'art d'habiter, œuvre d'une activité humaine complexe, à l'opposé de l'usage monofonctionnel du territoire : d'un côté, les bureaux, de l'autre les logements. Le combat entre bureaux et logements est le produit de cette vision « moderne » du territoire, une opposition entre fonctions qu'il convient d'endiguer en protégeant une fonction faible face aux coups de boutoir de la fonction forte.

Le Plan de secteur de 1979 et le PRAS adopté en 2001 sont la projection cartographique de cette lecture fonctionnaliste de la ville : d'un côté les zones administratives, de l'autre les zones de logement. Entre elles, les zones mixtes et de forte mixité, sans doute les plus urbaines, au sens de la pensée de Lefebvre. Il s'agit à l'époque de lutter contre la cannibalisation du logement par les bureaux en sanctuarisant le logement dans certaines portions du territoire.

Mais l'urbanisme des promoteurs ^[3] n'étant jamais très loin, les réglementations urbanistiques bruxelloises permettent de déroger au PRAS grâce aux plans particuliers d'affectation du sol (PPAS), pour imposer du bureau dans un quartier populaire (quartier Midi) ou plus

La valeur d'usage subordonnée à la valeur d'échange pendant des siècles, peut reprendre le premier rang.

Comment ?

Par et dans la société urbaine, en partant de cette réalité qui résiste encore et conserve pour nous l'image de la valeur d'usage : la ville.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 118.

récemment, pour permettre la construction d'une tour de logements de luxe dans un quartier affecté jusqu'alors à des activités économiques (Willebroeck). En matière d'urbanisme, le jugement de Lefebvre valable en 1971 reste aujourd'hui d'une douloureuse acuité.

Restaient, jusqu'il y a peu, les zones industrielles ou portuaires, qui n'attiraient la convoitise de personne jusqu'à ce que le terrain de jeu des spéculateurs devienne suffisamment rare pour leur donner une valeur (d'échange) digne de ce nom. C'est bien le projet de modification du PRAS, dit démographique, dont l'enquête publique s'est clôturée cet été ^[4].

On pourrait pourtant sans y prendre garde rattacher le PRAS démographique à l'idéal de Lefebvre puisque la zone d'entreprises en milieu urbain (ZEMU) proposée par le gouvernement bruxellois se veut l'outil de (re)création d'une certaine mixité fonctionnelle ^[5]. Cette mixité est malheureusement factice. Il suffit pour s'en persuader de constater qu'entre 2003 et 2008, les 14% du territoire bruxellois affectés aux zones mixtes et de forte mixité ont contribué à 34% de

l'ensemble des nouveaux logements. Une preuve évidente que dans une ville où la valeur d'échange prime sur la valeur d'usage, les fonctions ne cohabitent jamais de façon harmonieuse mais sont bel et bien en concurrence et que la fonction forte (ici principalement le loft) l'emporte sur la fonction faible (l'atelier).

Il ne faut donc pas se méprendre sur le sens que donnait Lefebvre à l'art d'habiter :

« Dans les villes d'autrefois, les espaces n'étaient pas spécialisés. Par exemple, la place du marché était aussi une place de rassemblement, sur laquelle le peuple venait exprimer ses opinions et ses décisions politiques quand il était consulté. »

Pour IEB, l'art d'habiter passe immanquablement par la réappropriation politique des espaces urbains ou « droit à la ville » ne rime pas tant avec « participation » qu'avec un idéal d'autogestion du territoire par ses habitants ^[6]. En attendant que cette utopie ne devienne réalité, en commençant par le niveau politique local, il s'agira de lutter pied à pied avec les thuriféraires de la valeur d'échange.

Cette lutte ne peut s'arrêter à la revendication de la captation de tout ou partie de la plus-value générée par telle ou telle opération immobilière ^[7] mais elle doit s'affranchir des contraintes de la « main invisible du marché » en passant par ce que Lefebvre appelle la réforme urbaine, alter ego de la réforme agraire ^[8], que nous pourrions interpréter comme une réappropriation collective du foncier urbain au nom de l'intérêt général... ●

1. <http://space-frames.blogspot.be/>

2. Lire l'article « Le droit à la ville pour qui ? »

3. Voir article « La ville consommée »

4. Voir BEM n°251 (www.ieb.be/-BEM-n°251-) et le dossier d'IEB : www.ieb.be/-PRAS-demographique.

5. La proposition est de convertir une série de zones dédiées jusqu'alors exclusivement à l'industrie en zones acceptant la cohabitation harmonieuse de logements et d'entreprises « à caractère urbain ».

6. Voir supra l'article « Participation : piège à cons ».

7. Comme IEB l'a fait récemment pour les projets d'urbanisation de Tour et Taxis, pour la tour Up-site ou pour le projet « Prowinko » sur l'ancien site Héron.

8. Une réforme agraire est une réforme offrant des terres aux paysans qui la cultivent, en les « confisquant » à leurs propriétaires. Elle a pour but de redistribuer les terres de culture.

LE DROIT À LA VILLE POURQUOI?



À Zurich, dans les années 80, toute une génération s'est soulevée pour une vie plus cultivée et autogérée – une vie plus urbaine. Ils ont consacré toute leur énergie à défendre une infrastructure sociale et culturelle. Trente ans plus tard, certains prennent conscience qu'ils ont contribué à leur propre éviction en revalorisant la ville et leurs quartiers.

LES PROPRIÉTAIRES ET LES DÉPOSSÉDÉS À ZURICH GLOBAL CITY

Zurich est une ville globale qui attire les capitaux mondiaux, le secteur financier y règne par ses activités bancaires et avec ses comptes secrets. Zurich est un havre pour l'argent des criminels et des dictateurs, mais c'est aussi un paradis fiscal pour les entreprises plus productives qui, de l'Allemagne, de l'Angleterre ou des Etats-Unis, s'y délocalisent. Ils se désinvestissent ainsi de leurs territoires économiques d'origine et de leurs obligations sociales au niveau local.

Avec les entreprises mondialisées arrive le cortège toujours plus massif des « nomades globaux », des salariés surpayés, des managers ambitieux, des spécialistes du marketing, des gourous de la pub et des consultants acharnés qui cherchent à tout prix à se loger dans le cadre théâtral, représentatif et urbain qui leur convient. Les familles, les primo arrivants, les immigrés de la deuxième, voire la troisième génération, les petits employés, les petits et moyens entrepreneurs, ainsi que les créatifs vraiment créatifs, sont de plus en plus relégués dans des quartiers éloignés, là où le foncier est moins cher mais aussi où les services sont plus faibles, le travail est plus rare et le cadre de vie plus ennuyeux. Comme partout la crise du logement s'exprime d'abord par l'épuration des quartiers les plus centraux et la relégation tendancielle des catégories les moins nanties en-dehors de la ville traditionnelle là où les possibilités d'émancipation sont les plus compromises.

ZURICH S'ENFLAMME

Comme l'a décrit Lefebvre, la ville amalgame les cultures, provoque des frictions et produit ainsi un surplus créatif. La ville est une usine où les habitants sont susceptibles de créer par eux-mêmes de la valeur sociale et culturelle. Au delà d'un environnement naturel intact et des services de haute qualité, c'est cette vitalité enrichissante qui a permis de placer Zurich au tout premier rang des classifications internationales relatives à la qualité de vie. Et pourtant la réalité de cette ville n'a pas toujours été aussi réjouissante. Avant les années 80, Zurich était encore une ville de petits-bourgeois calvinistes, sans lieux de culture ou de rencontre pour assouvir les attentes d'une jeunesse affamée d'urbanité et d'autogestion. Les discours officiels étaient moralisateurs et la répression policière forte.

De 1980 à 1981, les jeunes Zurichois se sont révoltés contre cette ère « glaciale » et pour une ville vivante, conviviale et cultivée. A partir de ce moment, les efforts gigantesques d'une génération entière ont permis l'émergence d'un centre culturel autonome : la « Rote Fabrik ». Ce premier élan a été à l'origine d'un mouvement plus ample qui, au cours des décennies, a permis de développer un réseau alternatif d'infrastructures sociales et urbaines, et s'est traduit par la création de bibliothèques, cinémas, bars, salles de concerts et de rencontres, jardins d'enfant, coopératives et une radio libre. Suite à cela, Zurich est devenue une ville à part entière avec ses frictions récurrentes sources de créativité et de richesse urbaine.

LA PRODUCTION D'UNE VILLE GLOBALE

Ce dynamisme créatif n'a pas seulement servi qu'aux jeunes Zurichois, il a été assez rapidement récupéré puis instrumentalisé pour assurer la transformation néolibérale d'un territoire urbain traditionnel vers la ville globale. Le mouvement de contestation culturelle a donc suscité la revalorisation foncière et immobilière des secteurs de la ville qui étaient habités par les « producteurs urbains » les plus actifs. Le quartier de Seefeld, par exemple, était caractérisé par la présence assez marquée de la prostitution, du trafic de drogue et par conséquence de loyers bas. Les activistes jeunes et diplômés des années 60 qui s'y sont installés ont entraîné la revalorisation d'un tissu urbain en déshérence.

A partir des années 90, la pression exercée par les investisseurs immobiliers les a progressivement refoulé de la manière qu'ils ont eux-mêmes chassé auparavant les catégories les plus marginalisées de la population vers le centre médiéval de Zurich. A partir des années 80 et 90, une nouvelle génération d'activistes s'est installée dans le quartier ouvrier traditionnel d'Aussersihl. Dans cet environnement suggestif et au contrôle social faible, ils ont pu développer un réseau social et culturel de squats, de bars illégaux et de coopératives. Par leur investissement bénévole et à leur insu, ils ont transformé un quartier populaire en quartier branché, malgré une présence forte de drogue et de prostitution. Cependant, à partir des années 2000, les potentialités urbaines d'Aussersihl furent détectées par



l'administration. Le programme policier «Langstrasse plus» est engagé afin de réprimer les toxicomanes qui s'étaient réfugiés dans ce quartier, et de contrôler la prostitution.

Ensuite, les investisseurs privés et municipaux ont commencé à s'intéresser à ce secteur urbain et ils ont réalisé les premières opérations immobilières qui ont attiré une population plus aisée. Alors que les activistes créatifs ont su cohabiter avec les populations ouvrières et immigrées, les nouveaux arrivants sensibles aux nuisances sonores et mal à l'aise avec cette proximité sociale inconvenante, ont fini par imposer leurs normes, avec l'aide des pouvoirs publics à la recherche de nouvelles rentrées fiscales. Les bars illégaux sont devenus des lieux de rendez-vous pour «yuppies», les magasins ethniques se sont transformés en «take-aways» de luxe, les magasins pas chers en boutiques «trendy» et en magasins de «design».

La valeur du foncier et de l'immobilier augmentant constamment, les ouvriers, les jeunes créatifs, et même la néo-population relativement aisée du Seefeld ont dû quitter leur quartier. Au Seefeld, ils étaient remplacés presque entièrement par les managers des grandes sociétés mondialisées dans le cadre d'une seconde gentrification («super-gentrification») particulièrement puissante. Avec les années et grâce aux transformations de nature culturelle que les activistes ont suscitées, Zurich n'est donc plus seulement un nœud financier de l'économie mondialisée. La ville est devenue également le lieu d'une hégémonie culturelle excluante sur le modèle de ce que Richard Florida a décrit quelques décennies plus tard [1].

Même si elles l'ont enclenchée, les initiatives collectives des activistes zurichois ne sont donc pas le principal facteur de la gentrification et de la revalorisation des quartiers anciennement

populaires ou industriels. A la suite de leur mouvement, l'administration publique a su prendre le relais en attirant les grands investisseurs à l'ouest et au nord de Zurich. Après des décennies d'abandon «Zurich Ouest», une ancienne zone industrielle située à proximité de l'Aussersihl en cours de gentrification, devenait assez rapidement attractive à partir des années 90. Les créatifs n'ont mis que quelques années pour s'y installer avec leur «start-up», ateliers, bars et clubs, qui attiraient encore plus de jeunes et créatifs.

Objet du désir obscur des banques depuis les années 80, le climat politique dans les années 90 a permis d'ouvrir ces terrains industriels historiquement ségrégués aux appétits renouvelés du grand capital. Il a fait rapidement le vide au profit de «back offices» pour les banques, de tours de logement de grand luxe, d'un technoparc [2] pour start-up avec des bureaux bien plus chers qu'avant. Les plus-values réalisées par les opérateurs immobiliers ont été immenses. L'institut INURA Zurich les évalue à environ trois milliards d'euros. En même temps, Zurich Ouest a perdu toute attractivité pour la majorité des Zurichois ; le jour, le quartier leur est hostile, la nuit, il est complètement vide. Il ne semble pas que cela déplaie aux riches managers qui peuplent maintenant le secteur. On peut alors imaginer qu'en poussant le phénomène territorial un peu plus loin, Zurich dépossédée de sa diversité sociale et de la variété de ses activités urbaines deviendra une zone d'habitat pour de riches nomades globaux, écervelés, avides de luxe, rassurés par le spectacle édulcoré et exclusif d'une ville à la dérive. Là où ils ont été le moteur d'un projet urbain endogène, la mainmise des opérateurs économiques exogènes les ont relégués dans de lointaines banlieues et les ont contraints à des emplois précaires à leur service. Avilis, dépossédés et en grande partie

aliénés, les créatifs urbains constatent avec effroi avoir perdu, avec tant d'autres qui ne le savent pas encore, leur «droit à la ville».

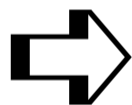
QUOI FAIRE ?

Avec Zurich Ouest, le dernier secteur urbain ouvert à la créativité, aux rêves et aux désirs des jeunes a disparu. Que faire ? David Harvey propose que «les producteurs urbains doivent se soulever et réclamer le droit à la ville qu'ils produisent collectivement» [3]. Mais à qui réclamer ce droit ? Aux marchés intouchables qui exproprient la majorité des uns au profit d'une minorité d'autres ? À l'administration publique qui a fait le jeu des grands investisseurs au lieu de promouvoir les activités de ses administrés ? Aux sociétés mondialisées qui ne s'intéressent pas à la richesse des territoires urbains dans lesquels ils s'installent si opportunément ? Quand l'administration a réhabilité la Weststrasse, elle a écrit aux propriétaires en leur demandant bien aimablement de ne pas trop élever les loyers après les travaux. Bon, aujourd'hui, déjà 50% des locataires ont dû abandonner leurs appartements et peut-être même Zurich, et bientôt plus aucun des anciens locataires n'aura les moyens d'y vivre. Les citoyens de notre petite ville calviniste se comportent comme des autruches devant la mainmise des marchés sur leur cadre de vie. Ils se taisent, mais pour combien de temps encore ? Une prise de conscience collective de toutes les catégories sociales encore ancrées dans le territoire urbain est encore à construire, le nouveau réseau du «Droit à la Ville» peut y contribuer. ●

1. Richard Florida : *The Rise of the Creative Class. And How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*, 2002. Basic Books. ISBN 0-465-02477-7
2. www.technopark.ch/start.cfm/
3. David Harvey : *Le capitalisme contre le droit à la ville*, p. 93.

LEFEBVRE À BRUXELLES, LE RETOUR

Que dit une ville comme Bruxelles aujourd'hui ? Que peut-il s'y «jouer» qui permettrait de retrouver le sens d'une «démarche» ? Certains penseurs comme Lefebvre nous transmettent, par leur analyse concrète, certaines clés-à-penser pour dire ce qui se passe dans une ville, loin du prêt-à-porter des vitrines : ils redonnent l'envergure perdue par les «gratte-ciel» qu'on nous construit.



«La fin d'un monde», tel était le titre tapageur et vendeur du «Libé» de ce vendredi 10 août^[1] : la domination de

la nature par une espèce à la démographie galopante et consommatrice en ressources naturelles atteindrait à cette époque un «point de bascule» où plus de la moitié de l'écosystème serait désormais voué à nourrir la bête ravageuse et invasive qu'on dit homme. Un tel danger ne peut se comprendre/saisir que dans la distance devenue inouïe entre l'homme et son environnement, où celui-ci se retrouve désemparé face à ce qu'il a lui-même produit. La première grande division du travail, précise Lefebvre, est la séparation, au temps de la cité grecque, entre la ville et la campagne qui, à tout jamais, aliène le citoyen en le privant d'un certain rapport au monde ; ce fameux monde qui se rappelle et frappe avec insistance à la porte de l'appartement bruxellois, petite bulle confortable et cosy, prête à éclater.

Que faire ? Recycler, trier ses déchets entre sacs verts, jaunes et bleus et donner de l'eau au moulin du processus industriel ? Construire une hutte dans les Ardennes et se rendre compte qu'on est bien perdu sans sa lampe de poche ? Elire un représentant écolo, expert en techniques bureaucratiques, et se dédouaner d'une responsabilité collective ? La question serait plutôt de retrouver cette intelligence propre à une espèce un peu étrange, étrangère à elle-même du fait même qu'elle parle et qu'elle croit penser ce réel du monde qui lui échappe. La première fonction du travail qu'est la domination technique sur la nature ne vient peut-être que nourrir cette volonté de maîtrise de ce monde dont nous sommes «coupés» par le filtre d'une parole qui ne peut jamais



MARION JOLY

le décrire directement, qui échoue à dire qu'une chose est une chose : «Quand cesseras-tu, gamin, de jouer avec les mots, comme les enfants avec des grenouilles dans la cour du préau ? Les mots souffrent mon garçon, quand on les jette en l'air et qu'ils retombent sur des choses auxquelles on ne peut rien»^[2]. L'enfant, il le sait bien, que le jeu est l'espace de médiation, de passage, qui lui permettra de concilier, de «mettre en scène» cette coupure entre la réalité et la parole qui tente de la dire.

«Le droit à la ville» serait celui-là, la fabrique d'un espace médian où viendrait se jouer, au jour le jour, dans la joie de l'imprévu de ce qui se passe dans la cité, la possibilité pour les êtres humains d'un partage du commun, d'un «commun d'espèces» qui la maintiendrait vivante/désirante. «Assumer ses responsabilités», l'espèce humaine le ferait, comme adulte, si elle prenait conscience que le mode de production de marchandises la fait courir à sa perte : la dévastation de l'Europe à la suite de la crise de 1929 pourrait nous faire penser autrement qu'en attendant le pire, assis dans un canapé norvégien identique à celui du voisin, devant une télé *made in China* qui jamais ne dira la condition ouvrière de «qui» l'a usinée.

ALORS... ? ALORS QUOI !

S'arrêter.
Faire le point.
Et voir.
Regarder.
Voir à nouveau.
Les flux de la ville.
Les axes routiers,
les métros, les trams, les carrefours.
Les camions, les autos, la course, les courses.
Les livraisons.
Le flux de marchandises.
La flexibilisation du marché du travail...
Les flux de travailleurs.

1844. «En partant de l'économie politique elle-même, en utilisant ses propres termes, nous avons montré que l'ouvrier est ravalé au rang de marchandise, et de la marchandise la plus misérable, que la misère de l'ouvrier est en raison inverse de la puissance et de la grandeur de sa production».



ELISE DEBOUNY / GWENAËL BRÉES

Karl Marx précise encore : « L'ouvrier devient une marchandise d'autant plus vile qu'il produit plus de marchandises »^[3].

«DIVISER POUR MIEUX RÉGNER»...

« Le centre de décision et le centre de consommation se réunissent. Basée sur leur convergence stratégique, leur alliance sur le terrain crée une centralité exorbitante [...]. Fortement occupé et habité par les nouveaux Maîtres, ce centre est tenu par eux. Ils possèdent sans en avoir forcément la propriété entière, cet espace privilégié, axe d'une programmation spatiale rigoureuse. Surtout ils ont le privilège de posséder le temps. Autour d'eux, répartis dans l'espace selon des principes formalisés, il y a des groupes humains qui ne peuvent plus porter le nom d'esclaves ni de serfs, de vassaux ni même de prolétaires. De quel nom les appeler ? [...] N'est-ce pas véritablement la Nouvelle Athènes, avec une minorité de libres citoyens, possesseurs des lieux sociaux et en jouissant, dominant une énorme masse d'asservis, libres en principe, authentiquement et peut-être volontairement serviteurs, traités et manipulés selon des méthodes rationnelles ? [...] La masse, pressée par de multiples contraintes, se loge spontanément dans des villes satellites, dans les banlieues programmées, dans les ghettos plus ou moins 'résidentiels' ; elle n'a pour elle que de l'espace mesuré avec soin ; le temps lui échappe. Elle mène sa vie quotidienne astreinte (sans peut-être même le savoir) aux exigences de la concentration des pouvoirs [...]. Ces masses qui ne méritent pas le nom de peuple, ni de populaire, ni de classe ouvrière, vivent 'relativement bien', mis à part le fait que leur vie quotidienne est télécommandée, et que pèse sur elle la menace permanente du chômage, qui contribue à la terreur latente généralisée »^[4].

Bruxelles semble rattraper ses quarante ans de « retard » par rapport aux villes centralisées

Pourquoi l'imaginaire entraînerait-il seulement hors du réel au lieu de féconder la réalité ?

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 132.

d'un « Etat fort », qui ont superposé depuis longtemps le centre de décision au centre de consommation, dans une logique néo-capitaliste, celle où la « division du travail » est appliquée à l'espace de la ville elle-même, où la ségrégation des quartiers n'a d'égale que la chaîne de montage tayloriste. Sa description amère nous emmène au cœur du quartier Saint-Géry, de la rue Dansaert et de la Vlaanderenstraat, qui est devenu en dix ans « the place to be », par ses commerces de luxe et son lieu de « fête téléguidée » des « jeunes loups » européens, ... Une sorte de « front » gagne du terrain, depuis la césure ancienne de la jonction Nord-Midi, vers le Canal de Willebroek et déplace – éjecte – les pauvres et les immigrés, cette « armée de réserve du capitalisme », vers de nouvelles banlieues. Il est ancien pourtant, très ancien, mais poursuit sa marche... inexorablement.

Au nord de cette ligne de partage, le « quartier Manhattan » gagne du terrain, avec la future tour « Up-site », qui le relie et le prolonge jusqu'au canal, en face de « Tour et Taxis ». L'écho des combats d'habitants du « quartier Midi », de l'autre côté de la vieille ville, au sud, n'est pas encore inaudible que déjà « Victor » – tour jumelle de celle du Midi – vient se greffer, tranquillement, sur ce

quartier dézingué. « Architekt » ! La ciselure entre le « haut » et le « bas » de la ville, qui la taillada, continue.

Mais la « raison raisonnable » a fait de beaux progrès depuis la construction du Palais de Justice, qui dominait de sa hauteur et majesté le quartier « populeux » des Marolles : y entrer, c'est être écrasé, littéralement, par le poids de la « Justice »... Rien à voir avec l'ombre d'une quelconque tour, qui plane et balaie un quartier en fin de journée. Rien à voir avec un quartier enjolivé par ses beaux pavés. Rien à voir avec un micro-ghetto de pauvres-riches, en lieu et place d'une école vétérinaire.

RIEN N'EST GRIS, MÊME SOUS LE CIEL BELGE

Le message est le même pourtant, il suffit de traduire. Du « façadisme » par exemple, typiquement bruxellois : ON garde la devanture, ON affiche son joli minois, ça fait mieux vendre la camelote. Le centre-ville de Bruxelles la fera ressembler bientôt à toutes ses consœurs, uniformisées par le même et l'ennui, pour qui seule comptent la valeur d'échange, et non d'usage : « L'urbain contient le sens de la production industrielle, »



EMMANUEL TETE

comme l'appropriation contient le sens de la domination technique sur la nature, celle-ci glissant dans l'absurde sans celle-là »^[5].

Qu'est-ce à dire ? Lorsque l'une et l'autre sont divisées, éloignées, séparées, mises à distance, ... le sens est inaudible. Alors, on fait appel aux traducteurs, aux passeurs. Lefebvre en est un. Il nous propose une logique, comme d'autres à cette même époque^[6], lorsque le monde, à la fin des années 60, se tend, se crispe, entre insurrection et grand capital. Cette logique, c'est une re-trouvaille, celle qui permet « d'introduire la rigueur dans l'invention et la connaissance dans l'utopie »^[7]. C'est elle qui « pontonne », relie la pensée et l'expérience. Elle rassemble. C'est une « abduction », une médiation entre « théorie » et « pratique ». Se saisir de ce qui existe, non planifié, non organisé. Ce qui surgit, à l'improviste, au quotidien. Le sens de l'existence n'est pas prévu, il apparaît, par défaut. Au détour, au coin d'une rue, sans qu'on s'y attende. Il n'y a pas d'axe, d'autoroute, de voies toutes tracées.

Lefebvre n'a pu qu'esquisser en son temps la « force de frappe » à laquelle aurait à faire tout un peuple, celle de cette « stratégie de classe » qui divise, méprise et piétine mieux encore, du fait de l'inter-connectivité des centres de décisions, de la liaison rapide et multiformes de leurs « centralités exorbitantes », grâce aux toujours nouvelles technologies, du genre TGV, qu'il faut pouvoir se payer. Toujours plus vite. Pour tenter de devancer, « ce qui gronde » ?

Quarante ans avant Bruxelles, Doisneau nous parle du « ventre de Paris », les anciennes Halles, toutes de fer forgées, bruissant du peuple accueillant et nourrissant la ville, alors qu'elles sont promises à la destruction, à la délocalisation en banlieue, loin du cœur, loin des yeux : « Des techniciens se sont penchés sur le problème des Halles de Paris. Des hommes malins, urbanistes, politiciens, financiers. Se sont penchés, c'est-à-dire ont regardé de très haut s'agiter les petites gens. J'y avais beaucoup d'amis, dans cette sorte de village, j'étais photographe inoffensif considéré comme un doux maniaque, aussi je ne peux rien comprendre aux conceptions des technocrates imbibés de géométrie. Les buts auxquels ils tendent s'appellent rentabilité, spécialisation, division du travail, efficacité. Tout ceci va diamétralement à l'inverse de ce que je venais chercher dans les nuits des Halles, j'y trouvais l'image même... »^[8].

Alors, la Maison du Peuple ? Alors, la rue Dansaert ? Alors, les brasseries Wielemans, ou Bellevue, ou Atlas ?

RIEN ? « COUPEZ ! »

Voir et savoir sont un. Qu'est-ce qu'un monde dont les êtres « en » sont absents ? Où plus personne ne voit le vent, qu'il achète ou qu'il vend, d'une Marina, sur un canal industriel bruxellois ? Le cri du monde – la « Nature », ce qui « est » est assourdissant. Les types, à nouveau, crèvent dans la rue, aux pieds de nos pas. Peu de voix subsistent, si ce n'est à les entonner, à quelques-uns.

Une foule innombrable. ●

1. Basé sur la Revue Nature n°486, *Approaching a state shift in Earth's biosphere*, pp 52-58, 7 juin 2012.
2. Fernand Deligny, *Adrien Lomme*, Paris, éd. François Maspero, 1976.
3. Karl Marx, *Manuscrits de 1844*, éd. Sociales, 1990, pp. 55-57.
4. Henri Lefebvre, *Droit à la ville*, éd. Economica, Paris, 2009 (1ère éd., 1967), pp. 110-111.
5. Henri Lefebvre, *Droit à la ville*, éd. Economica, Paris, 2009, p. 79.
6. cf. Deleuze-Guattari, *Capitalisme et schizophrénie, L'anti-Œdipe*, 1971, ou *Mille plateaux*, 1980, Les éditions de minuit, Paris.
7. Henri Lefebvre, *Droit à la ville*, éd. Economica, Paris, 2009, p. 100.
8. Vladimir Vasak, Doisneau, *Paris les Halles*, éd. Flammarion, p.5.

Les quartiers résidentiels, à leur manière, sont des ghettos ; les gens de haut standing par les revenus ou le pouvoir en viennent à s'isoler eux-mêmes dans des ghettos de la richesse.

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p. 99.

QUE CRÈVENT LES EXPULSÉS !

IEB a interviewé Albert Martens, sociologue, professeur émérite à la K.U.L. Il habitait au quartier Nord lors des expropriations pour le Plan Manhattan et a créé le Comité d'action du Quartier Nord (1968-1974) pour lutter contre les démolitions. Il participera aussi à d'autres luttes comme celle des sans-papiers en 1974 qui donnera lieu à la première campagne de régularisation des travailleurs sans-papiers. Albert Martens nous livre ici son regard en tant qu'acteur sur ce qui s'est passé au Quartier Nord...

Les années septante étaient celles des luttes urbaines à Bruxelles.

Quel était le contexte ?

Albert Martens : C'était le moment où l'ARAU et d'autres prétendaient à juste titre avoir sauvé la Marolle, menacée de démolition pour l'extension du Palais de Justice. Il y avait un projet de démolition de 5 îlots, pas beaucoup, si on le compare au Quartier Nord où 41 îlots devaient être expropriés et rasés. La bataille des Marolles reste tout à fait symbolique parce que c'était la première lutte urbaine gagnée. Dans les communes concernées par le projet Manhattan (Bruxelles-Ville, Saint-Josse et Schaerbeek), toutes les majorités communales de l'époque avaient approuvé le projet. Les habitants, éparpillés sur trois communes, dépendaient de majorités politiques différentes.

Tous ces partis étaient-ils d'accord sur le projet Manhattan et ses finalités ?

A.M. : Ils ont tous voté le projet. On était aussi dans le sillage de l'Expo 58, avec comme grande idéologie : « il faut moderniser la ville ». Houston est le symbole - qui a inspiré le groupe Structure et les ingénieurs de la SOBEMAP - vers lequel on devait aller. Tous ensemble : « gauche, droite, chrétiens, nous marchons ensemble, la main dans la main vers la réalisation d'un grand projet urbain où il faut travailler à Bruxelles, se déplacer en voiture et repartir le soir à la campagne ». C'est ça l'avenir de la ville. A Saint-Josse, le bourgmestre Cudell était un visionnaire. Pour sauver sa commune, il devait faire deux choses : garder un minimum d'habitants et avoir des rentrées financières. Il a donc rénové dans quelques quartiers, il a aussi essayé d'avoir des populations solvables, au lieu de gens qui dépendent du CPAS ou

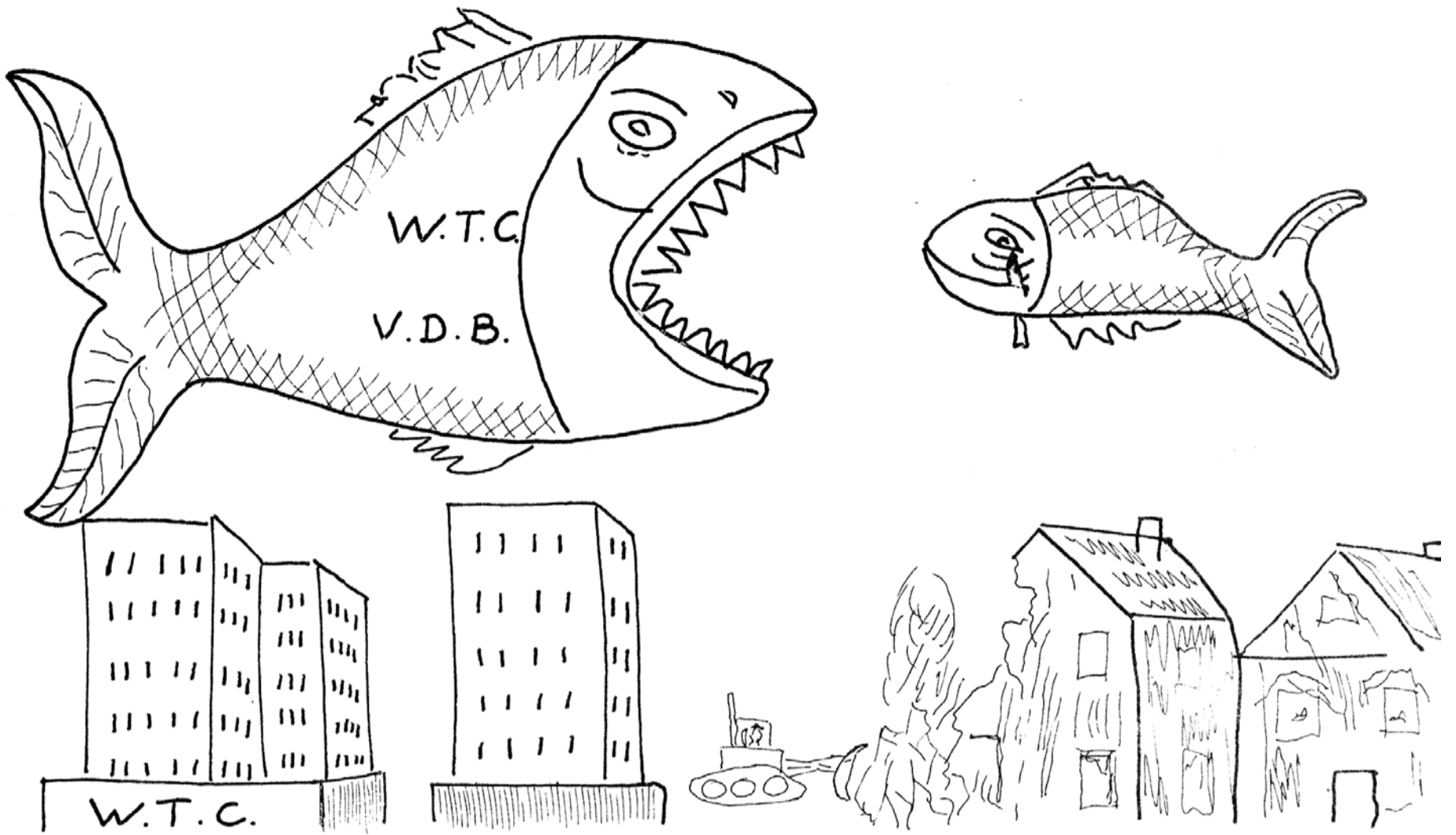
qui sont au chômage. Au Quartier Nord, il fallait « nettoyer » le quartier, défini comme celui « des bordels et des entrepôts ». Il fallait que la presse présente le quartier comme pourri, un « chancre au flanc de la ville » alors que ce quartier était l'exemple même de la mixité sociale dont nous rêvons maintenant : commerces, logements populaires et classes moyennes, artisans, cafés, etc. Seul le Drapeau rouge, qui dépendait du Parti communiste, ne jouait pas ce jeu.

Et le combat que vous avez mené dans le quartier Nord, il a démarré comment ? Comment vous êtes-vous organisés ?

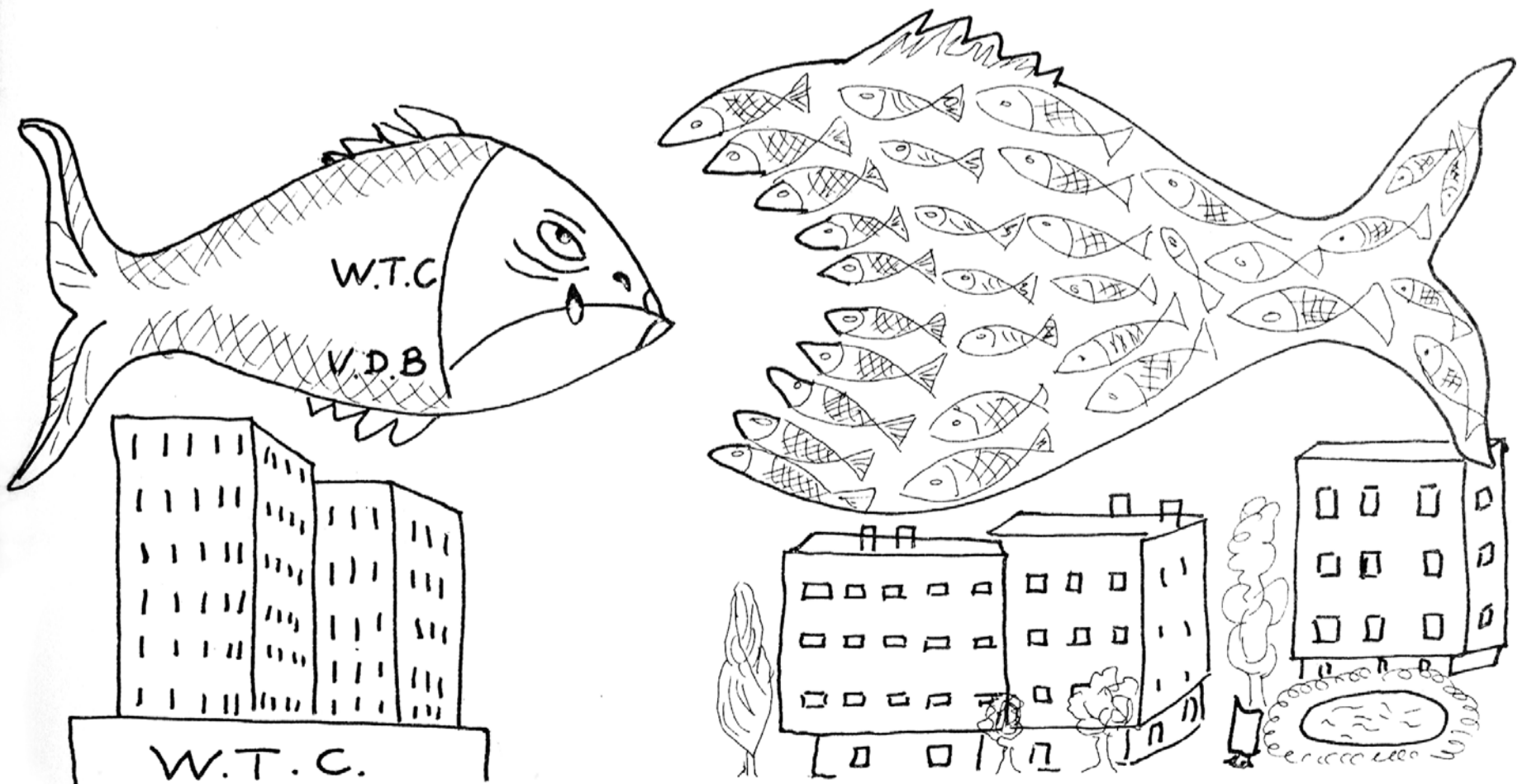
A.M. : On est contemporain de la bataille des Marolles. Dans le Quartier Nord, chaque commune a commencé à démolir morceau par morceau. Schaerbeek commence un peu plus tard. Au départ, les habitants ne s'inquiétaient pas trop,



SEUL ON EST FAIBLE !!!!!



ENSEMBLE NOUS SOMMES FORTS
POUR EXIGER DES LOGEMENTS



Source de l'illustration :
Le plan Manhattant ou Que crévent les expulsés ! Albert Martens, 1974.

Site web : www.quartiernord.be

les démolitions s'étaient étalées sur plus de 10 années, mais quand le bulldozer est au coin de la rue, c'est la panique... Les démolitions commencèrent à Bruxelles-Ville par la démolition des terrains d'une brasserie, un terrain industriel, donc non habité. Mais quand ils arrivaient dans les rues voisines, habitées celles-là, les habitants surtout les locataires, ne savaient où aller. C'est alors qu'avec l'aide et le soutien de la paroisse Saint Roch et d'une assistante sociale, Nicole Purnode, nous avons pu créer le Comité d'action Quartier Nord pour obtenir le relogement des expulsés. Nous n'avions pas de prétentions, ni urbanistiques, ni autres. Nous luttons pour obtenir le droit à un logement pour ceux qui étaient expropriés alors que le motif « d'utilité publique » invoqué était d'installer des bureaux essentiellement privés. Alors à quoi servent les pouvoirs publics ? Simplement à collectiviser le sol, à rassembler les parcelles cadastrales, pour les offrir à un promoteur privé ? L'expropriation « d'utilité publique » permet de redessiner des grands espaces de terrains. Les pouvoirs publics ont servi à mettre un terrain urbain très parcellisé (plus de 1.300 parcelles cadastrales) à la disposition des promoteurs immobiliers pour y réaliser des tours, pour le marché privé.

Et pour les locataires expropriés, comment cela se passait ?

A.M. : Au fur et à mesure que le quartier était démoli, le nombre de logements baissait ainsi que les loyers. Les locataires payaient de moins en moins. Les propriétaires disaient : « vous pouvez rester, mais je ne fais pas d'investissements et je ne vous donne aucune garantie. Vous devez partir quand je recevrai la lettre de la commune ». Tout le monde partait, les propriétaires nantis essayaient de partir le plus vite possible, ceux qui avaient un capital culturel, économique, financier partaient les premiers. Les moins riches attendaient d'être indemnisés pour pouvoir se racheter un autre logement. Nous, ce qui nous préoccupait, c'était surtout le relogement des locataires expulsés pour lesquels les communes expropriantes prétendaient n'avoir ni obligation ni responsabilité...

Comment s'organisait la mobilisation ?

A.M. : Surtout par des assemblées générales et l'aide individuelle au relogement. Les assemblées générales permettaient l'information collective, la mobilisation et l'organisation de la protestation : pétitions, manifestations, conférences de presse, etc. pour obliger les pouvoirs publics à tenir compte de nos revendications, l'obtention des allocations loyers, déménagement, installation, etc. D'autre part, on aidait aussi les gens individuellement à se reloger. L'aide individuelle permettait aussi de mobiliser collectivement les habitants. Pour nous légitimer, il fallait faire des assemblées générales, montrer que les gens peuvent s'unir pour faire le poids. À l'époque, il n'y avait pas de GSM, pas d'Internet, mais on avait juste une stencileuse pour imprimer nos tracts. Ensuite, on faisait le tour des boîtes aux lettres sur un kilomètre pour inviter à l'assemblée générale, en arabe et en turc... On a fait des assemblées de 200 personnes. Je crois qu'il faut lutter d'une façon intelligente, sans se surestimer. Nous pouvions compter à l'extérieur du

quartier sur les bonnes âmes qui étaient scandalisées par le sort des habitants : l'Église catholique, les autres ou les intellos qui réclamaient le relogement pour ces habitants. On a eu un peu plus de poids au moment où l'ARAU a voulu non seulement défendre les habitants mais aussi demander la révision de tout le plan. Mais l'ARAU n'est rentré dans le jeu qu'en 1974 alors que le plan date de 1967. À l'origine l'ARAU n'était pas très chaud et voulait seulement essayer de négocier avec les gros bonnets, etc. Et nous, nous voulions leur rentrer dans le lard. On était plus dans une conception des luttes de classes alors que l'ARAU, c'était plutôt des projets alternatifs, la conception autre que l'urbanistique à faire accepter avec des écoles urbaines etc. Au début des démolitions, nous n'avions pas la légitimité intellectuelle que les gens de l'ARAU pouvaient donner. À partir de 72-74, l'ARAU, a enfin décidé de dessiner un plan alternatif qui a permis entre autres de ne pas démolir la rue du Faubourg et la rue Simons.

En quoi c'était une expression au droit à la ville ?

A.M. : Le droit à la ville n'existe pas pour certains habitants, surtout les locataires. C'est tout, c'est terminé... Tout juste le droit à la ville pour les propriétaires. Vous pouviez protester à l'époque pour « l'utilité publique » : c'est une question de fric, ça se résume à ça et le locataire dès qu'il n'a pas de bail, il ne compte pour rien, il n'existe même pas, il est sur une autre planète, c'était vraiment la ville = terrain = fric.

Vous dites que les grands absents sont les organisations ouvrières ?

A.M. : Oui, ils n'avaient pas de projet. Le secteur du bâtiment est important pour le syndicat. « Quand le bâtiment va, tout va, n'est-ce pas ? ». Donc, quand on a un quartier de 53 hectares à démolir et reconstruire en pleine ville, on ne crache pas dessus. Tous les marchands de béton, les ingénieurs, les ferrailleurs, les entrepreneurs, et même Monsieur Froidcoeur (joli nom pour une entreprise de démolition), toutes ces entreprises ont fait travailler des ouvriers belges, marocains, turcs, grecs, ... qui démolissaient les maisons d'autres ouvriers. C'est pour le moins tragique. Je ne dis pas qu'ils démolissaient leur propre maison mais celles de leurs congénères. L'État devait favoriser ces grands projets, parce que ça faisait marcher l'économie et cette logique-là était partagée par les organisations des travailleurs.

Qu'est-ce qui est possible aujourd'hui par rapport aux luttes urbaines ?

A.M. : Je crois qu'il faut travailler sur plusieurs plans. Par exemple, pour la maîtrise du foncier, prenons les stations de métro. Dès que vous dépassez la Petite Ceinture, la situation de chaque station de métro génère une plus-value pour tous les propriétaires des environs (facilité d'accès, mobilité, etc). Les communes pourraient déterminer ensemble autour de la Petite Ceinture, un périmètre, une zone de deux à trois cents mètres autour de chaque station de métro, qui constituerait un périmètre de préemption. Cette zone deviendrait un espace qui pourrait faire partie d'une nouvelle régie foncière urbaine. Il serait aussi possible d'exproprier, mais tout ce

qui serait mis en vente, la commune ou la Région pourrait le racheter prioritairement, pour développer des projets publics, que ce soit du logement, des écoles... Pour les pouvoirs publics, ce serait là l'occasion de reprendre la maîtrise du foncier. C'est faisable, mais quel parti politique va oser le faire ?

C'est une décision politique qui n'est pas simple ?

A.M. : Il ne faut pas s'étonner qu'on ait des problèmes, que le logement se fasse rare, avec le boom démographique. Les moyens pourraient exister mais il faut déterminer dans la ville les zones de plus-value. Mais comment ? La complexité du jeu politique, le cumul des mandats, tout cela n'aide pas. Le citoyen, où est-il dans tout ça ? Un de mes grands dadas maintenant, c'est une alliance entre les groupes urbains et les syndicats. Les syndicats du bâtiment doivent être mobilisés pour reconstruire la ville et pas n'importe comment. Ce n'est pas gagné : les syndicats des travailleurs du bâtiment sont priés de revendiquer non seulement de meilleurs salaires et de bonnes conventions collectives, mais aussi le type et la qualité de bâtiments qu'ils vont construire. Sur la question de savoir ce qu'ils vont construire.

Le regard et l'analyse des syndicats sur cette question ont-ils évolué ?

A.M. : Il s'agit quand même du logement de leurs affiliés, du transport de leurs affiliés, de l'école des enfants de leurs affiliés. Il faut être transversal, parce que les travailleurs ne sont pas uniquement maçons, ferrailleurs, ingénieurs, ils sont aussi des chefs de famille, ils habitent les quartiers, ils veulent aussi avoir une mobilité acceptable pour eux et pour leurs enfants. Je voulais aussi me battre sur le terrain des promoteurs eux-mêmes pour leur dire : « votre plan ne vaut rien, il est plein d'erreurs, de sous-estimations des coûts et des délais et de surestimations fantaisistes des bénéfices et de résultats que vous n'atteindrez jamais ». Il faut donner au moins aux pouvoirs publics des armes pour pouvoir comprendre et contester les enjeux des plans qu'on leur soumet.

Parce que les pouvoirs publics ne sont pas conscients de tout ça ?

A.M. : Non, enfin ils sont peut-être conscients mais ils ne sont pas armés.

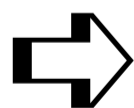
Ils sont quand même dans une alliance avec les promoteurs ?

A.M. : Oui, mais les promoteurs travaillent avec tel ou tel bureau d'études et les pouvoirs publics doivent laisser faire le marché. Depuis la directive Bolkestein sur la libération des prestations de services dans l'Union européenne, tout ce que le marché peut faire, il doit pouvoir le faire. Par exemple, la piscine de Schaerbeek a été construite en 1950 par le service des travaux publics de la commune. Maintenant, on prétend qu'il faut suivre les règles du marché : vous prenez tout de suite un bureau d'études qui vous fait votre piscine, vous posez tout simplement vos contraintes et c'est un bureau privé qui va la faire. C'est le marché, les fonctionnaires ne sont plus que des contrôleurs et ils ne gèrent plus rien du tout. ●



DE QUELQUES LECTURES DE DAVID HARVEY

David Harvey est un géographe marxiste. Si après la chute du Mur, toute théorie se référant au marxisme était dépréciée face à la domination d'une pensée néo-libérale, notre auteur n'en continuait pas moins de se positionner comme anti-capitaliste et d'être l'un des auteurs critiques anglo-saxons les plus en vue dans le monde.



Il est clair qu'une critique du capitalisme semble redevenue plus que jamais nécessaire aujourd'hui. Comment pourrait-il en être autrement lorsque le cycle de trente années de domination idéologique néo-libérale débouche sur la crise économique la plus sévère depuis celle de 1929, ce qui ne peut nous laisser indifférent voire sans indignation ?

Dans un tel contexte, Harvey qui est géographe nous donne une lecture de notre époque qui mérite toute son attention par le rapport spécifique qu'il envisage entre géographie et capital^[1]. Si le capital est par définition déterritorialisable, sa circulation immédiate a des effets sur les territoires parfaitement observables comme, par exemple, la désindustrialisation d'une bonne partie de l'Europe (délocalisation et mécanisation). Le capitalisme possède cette faculté de se jouer des frontières des Etats et de produire des règles à son avantage. Il ne résout pas les crises, il les déplace. Harvey parcourant le monde,

constate que « si vous étiez en Asie en 1997 ou 1998, vous teniez un discours catastrophé ; au même moment, le monde occidental demandait de quelle crise il s'agissait. En 2001, c'était le tour de l'Argentine, mais nous restions à l'abri. Aujourd'hui, nous disons : il y a une crise. Mais le reste du monde répond : quelle crise ? »^[2]

Mais Harvey voit une évolution notable au capitalisme contemporain. Accompagnant et doublant le phénomène de l'exploitation du travail dans les rapports de production qui reste toujours bien présent – évidemment ! –, le phénomène qui se trouve être au centre de ce qu'Harvey nomme le « nouvel impérialisme » est l'« accumulation par dépossession »^[3]. Ce concept permet de comprendre comment le capitalisme se reproduit selon une logique d'appropriation et de privatisation des biens communs^[4] au profit de la classe des dominants.

Dans cette quête perpétuelle du capitalisme à trouver une issue au surplus du capital, la ville

n'est pas en reste. Une part importante de son développement s'est faite sur la base du réinvestissement de ces surplus. Harvey analyse le Paris haussmanien, la ville lumière, qui a sans doute été le parangon de la modernité en ouvrant à une échelle d'urbanisme encore jamais atteinte cette forme d'investissement du capital... par dépossession des plus démunis^[5]. Sur les grands boulevards imposés à la ville ancienne, de nouveaux modes de vie s'inventaient sur le plaisir, la consommation, les cafés et les grands magasins, le tourisme, au prix de la perte du lien social, du renvoi des classes laborieuses en périphérie et de l'annihilation de leurs aspirations^[6]. Harvey fait le même type d'analyse dans un New York de l'après-guerre où Moses faisait subir un changement d'échelle à l'appréhension des processus urbains par la construction d'autoroutes et une énorme planification suburbaine. Dans le monde contemporain, le phénomène se mondialise en prenant des formes toujours plus démesurées



ou insidieuses ^[7]. De Shanghai à Dubaï en passant par Mombai, ces projets pharaoniques sont aujourd'hui les lieux d'investissement qui permettent d'absorber les surplus en stabilisant le capitalisme mondial. Mais quand le surinvestissement pointe, c'est la crise ^[8].

Sur la base d'une telle analyse, Harvey en arrive parfois à critiquer les penseurs marxistes qui n'envisagent leurs analyses que sur la base des entités nationales en oubliant les villes et les lieux de vie et ne proposent d'organiser les luttes qu'à partir des lieux de travail, à partir de l'usine. « L'urbanisation est elle-même produite. Des milliers de travailleurs sont impliqués dans sa production et leur travail produit de la valeur et de la plus-value. Pourquoi ne pas reconceptualiser la ville comme site de production de la plus-value, plutôt que l'usine ? » ^[9] Mais comme aujourd'hui, là où le capitalisme a pu pleinement se déployer, le prolétariat des usines a été réduit. Nous avons donc le choix : « (...) soit nous décidons de nous mettre en deuil de la possibilité de la révolution, soit nous modifions notre conception du prolétariat pour y inclure les hordes inorganisées de producteurs d'urbanisation dont nous acceptons d'explorer la puissance et les capacités révolutionnaires particulières ». Pour David Harvey, la ville a toujours été le lieu naturel de réinvestissement du surproduit et, par conséquent, le premier terrain des luttes politiques avec pour enjeu le « droit à la ville » et ses ressources.

Nous y voilà, à la suite de Lefebvre – dont il s'inspire et en prolonge de manière critique la pensée –, Harvey revendique un droit à la ville qui n'est autre que « prétendre à un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation » ^[10].

En ce sens, le droit à la ville ne se réduit pas à un droit d'accès individuel aux ressources de la cité, c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher. Mais c'est également un droit collectif puisque « pour changer la ville, il faut nécessairement exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation. »

Harvey rend lumineux la compréhension des nouveaux flux du capital et leurs effets sur les territoires, en proposant de nombreux concepts éclairants. Et même si certains ne le suivront pas toujours dans sa vision radicale – qu'est-ce que la classe laborieuse ? –, si centrée sur le capital comme seule causalité, voire trop pessimiste, il reste que la passionnante lecture de son travail est stimulante et aiguise l'esprit critique. Harvey sera plus flou – voire paradoxal – quant à sa vision sur la manière de rendre effectif ce droit collectif à la ville. Pour Harvey, « les producteurs urbains doivent se soulever et réclamer le droit à la ville qu'ils produisent collectivement ». Et nous vient cette question que l'on aurait envie de poser alors, mais à qui réclamer ce droit ? Et même si avec Lefebvre, Harvey dit ne pas croire au Grand Soir, même s'il fait le constat que le slogan « droit à la ville » comme ralliement anti-capitaliste est « un signifiant vide plein de possibilités immanentes mais non transcendantes » ^[11], même s'il propose à la gauche de répondre à la question du « comment on organise une ville ? », nous percevons encore dans son œuvre que ce droit à la ville devrait se poser en surplomb de la vie des hommes, comme une quête à atteindre... ●

EXTRAITS DU FILM « MAIN BASSE SUR LA VILLE »
DE FRANCESCO ROSI

1. Voir à ce sujet, *Géographie de la domination*, Les Prairies Ordinaires, 2008, 118 p.
2. Pour que le système change vraiment, il faut que les travailleurs se fâchent, Conférence à l'École d'architecture de Belleville, Jeudi 21 octobre 2010.
3. voir, *Le Nouvel Impérialisme*, Paris, 2010, Les prairies ordinaires, 258 p.
4. Il n'est pas un jour où l'on ne parle de l'appropriation privative des services publics (voyons la poste, le chemin de fer), les terres et parcelles (le rachat par la Chine de terres en Afrique), l'eau (pensons au rôle des grandes multinationales en la matière), les savoir-faire ancestraux ou le patrimoine et les ressources naturelles par la « rente du monopole », le matériel génétique (avec la question des semences et les OGM notamment), etc.
5. On peut avoir un aperçu de cette analyse dans *Le capitalisme contre le droit à la ville*, Paris, 2011, Editions Amsterdam, 93 p.
6. Harvey développe plus largement cette idée dans *Paris, capitale de la modernité*, Paris, 2012, Les prairies ordinaires, 529 p.
7. Et si notre très bruxellois PRAS démographique était une forme masquée d'urbanisme permettant d'ouvrir en grand les portes à l'investissement du surproduit ? C'est juste une hypothèse !
8. Ainsi, par exemple, le phénomène des subprimes qui est à la base de ce cycle de crise que nous connaissons en Occident serait l'une des formes de réinvestissement de ce capital en trouvant de nouveaux débouchés par le prêt à des populations quasi insolubles pour des biens dont elles se trouvent ensuite dépossédées lorsqu'elles ne peuvent rembourser leur prêt. Serions-nous au comble du cynisme ?
9. *Le capitalisme contre le droit à la ville*, p. 86.
10. *ibid.* p. 9
11. *ibid.* p.

VOIX DE BRUXELLES

Comme toujours, s'il faut définir un droit, c'est parce que, d'abord, il a été confisqué par quelque domination. Il y a là comme un paradoxe du fonctionnement humain : c'est comme si la perte par la confiscation de ce qui devrait être a priori une nécessité vitale en soi (avant donc que ce ne soit un droit) -- quelque chose qui soit quasi «de nature» comme par exemple la liberté, le fait de se loger ou de travailler, etc. -- permettait, d'une part, de prendre conscience de cette nécessité vitale, de la dévoiler et donc de la nommer en tant que telle, tout en en faisant, d'autre part, un droit, c'est-à-dire défini dès lors contre toute volonté de confiscation. En serait-il de même pour le droit à la ville ?

La ville est une nécessité de vie pour ceux qui y vivent, un lieu où l'on habite, où l'on crée du lien social, où l'on œuvre. Mais il apparaît aussi de plus en plus clair que l'on observe une confiscation de cette nécessité vitale. La ville deviendrait toujours plus source de profits individuels pour quelques-uns qui font de son patrimoine et de ses espaces, bref de ce bien commun, valeur d'échange, tout en ayant pour effet de confisquer la possibilité pour un grand nombre d'en éprouver pleinement la valeur d'usage, de l'habiter.

Cet appel au droit à la ville serait donc une manière de signaler au monde la crainte de cette injustice. Sommes-nous d'accord sur un tel constat ? Le débat vaut la peine d'être mené. Une manière de le faire ne pourrait-il pas être de tenter l'exercice très collectif et ouvert à la ville, d'écrire une «charte du droit à la ville» qui affirmerait d'abord que cette dernière est une nécessité vitale ? Voilà sans doute, une belle expérimentation pour la ville entière, une belle manière de faire œuvre en commun.

DOMINIQUE NALPAS

Le droit à la ville doit être un droit inaliénable, pour chacun.

Toutefois, l'appropriation de «sa» ville se confronte en permanence, non seulement à celles, légitimes, des autres habitants de la cité, mais également aux agissements politiques dont les desseins finaux restent souvent opaques.

Le droit à la ville est un mouvement perpétuel auquel s'accrochent nombre de ses acteurs mais qui laisse sur le carreau le plus grand nombre, inconscients de la force potentielle de leur implication si celle-ci était seulement recherchée, sans arrière-pensées.

Le droit à la ville pour tous restera sans doute un projet intéressant mais irréaliste. Malgré cela, donner les clés de la participation au plus grand nombre contribuera à mettre dans le creuset de la réflexion des nouvelles voix à prendre en considération.

Et qui sait, avec l'aide de politiciens «vertueux», une chimère pourrait s'envoler ?

BERNARD DEVILLERS

Le «droit à la ville», au départ un concept d'Henri Lefebvre, est un droit d'accéder à ce qui existe déjà mais aussi un droit de changer la ville selon nos désirs et nos besoins. Les dépositaires d'un droit à la ville sont les citoyens électeurs, tout résident, les usagers qui vont et qui viennent mais aussi les personnes en situation de vulnérabilité, les SDF, les femmes souvent isolées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, les minorités ethniques, les immigrés, les déplacés, les réfugiés, les gens du voyage, ... La question est donc le droit à la ville «pour tous» et la co-production d'un lieu de vie équitable et solidaire.

Des espaces de participation ont été prévus dans des dispositifs de développement urbain mais sont des lieux que seulement certains activistes s'approprient. Les connaissances nécessaires ne sont pas équitablement distribuées. Les savoirs des groupes doivent être de forces égales pour qu'une réelle négociation puisse avoir lieu dans la co-production d'un lieu commun. Il faut donc favoriser l'apprentissage, le décodage de la ville dans toute sa complexité, le partage d'expériences par tous. Les syndicats avaient bien compris la nécessité de former les travailleurs à l'analyse de la société. A quand donc une université populaire de la cité ? Un syndicat des usagers de la ville ? Apprendre et comprendre demande du temps. Le temps n'est pas le même pour tous. Ce temps d'égalisation des savoirs n'est pas inclus dans les processus mis en place par le législateur et accentue donc cette «impuissance» du citoyen. Il faudrait reconnaître le temps nécessaire à la formation des habitants.

NICOLE PURNÔDE

On veut rire sans doute. Qui a droit à la ville ? Faut-il parler de droit alors que forcé, contraint ou volontaire, on utilise la ville depuis toujours sans devoir, pour la plupart, démontrer ses droits d'y être.

C'est quoi la ville ? La littérature surabonde pour y répondre. Mais les questions continuent de devoir être posées. C'est la place de l'homme qui n'est pas toujours privilégiée.

La ville est un corps vivant qui s'étend, se change, prend des formes multiples, a des noyaux durs incompressibles, se réduit rarement sauf pour faits de guerres. Des strates se superposent, la ville se construit sur la ville, comme sur un immense cimetière de réalités humaines, de réalisations de la main de l'homme. La ville a perdu sa mémoire.

C'est surtout le lieu d'un rapport de forces absolument inégal entre ceux qui en font usage, essaient d'y faire leur trou, d'y établir leurs réseaux de survie et d'amitiés, et ceux qui morcellent et marchandent la ville, font croire et démontrent que rien de la ville n'est acquis, que tout est dû, que tout doit s'acheter.

La ville c'est un laboratoire exceptionnel de valeurs. Là explosent ou se noient les plus belles figures, les plus chaleureuses solidarités, les plus belles rencontres, les plus délicates tendresses.

GUIDO VANDERHULST

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

LIVRES



Henri Lefebvre. Le droit à la ville. Vers la sociologie de l'urbain, L. COSTES, Paris, Ellipses, 2009. Un ouvrage sur Le droit à la ville, rappelant le contexte et les débats qui ont accompagné la sortie du livre de Lefebvre, et tente de tracer l'évolution du concept jusqu'à nos jours.

Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances, D. HARVEY, Ed. Amsterdam, 2011. L'ouvrage se propose de décrire et d'analyser « *la manière dont, au cours de l'histoire, nous avons été façonnés et refaçonnés par un processus d'urbanisation toujours plus effréné et étendu, animé par de puissantes forces sociales et ponctué de violentes phases de restructurations urbaines par «destruction créative», ainsi que par les résistances et les révoltes que ces restructurations suscitaient* ».

Une violence éminemment contemporaine, Essais sur la ville, la petite-bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires, J.P. GARNIER, Editions Agone, 2010. Analyse du processus de gentrification comme celui d'un conflit entre ceux pour qui l'espace est une source de profit et ceux qui ne peuvent en profiter.

Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global, M. DAVIS, Paris, La Découverte, 2007. Pour Mike Davis, la question à l'échelle globale n'est déjà plus celle de la ville, mais celle du bidonville. Tableau surréaliste de l'environnement de près d'un milliard d'humains aujourd'hui.

Bruxelles-Midi. L'urbanisme du sacrifice et des bouts de ficelle, G. BREËS, Bruxelles, Aden, 2009. L'histoire de Bruxelles est jalonnée de grands projets immobiliers qui, cycliquement, ont dévasté le tissu urbain et se sont terminés par un «Plus jamais ça!». Et pourtant... L'ouvrage revient sur 20 ans de saga politico-financière ayant conduit à la destruction du quartier Midi. Mais aussi sur la mobilisation protéiforme des habitants face à la destruction de leur lieu de vie.

Etre radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes, S. ALINSKY, Bruxelles, Aden, 2012. Le livre tiré de la pratique d'Alinsky, qui a consacré une grande partie de sa carrière à l'organisation politique des habitants les plus pauvres de Chicago à des fins émancipatrices.

Main basse sur Bruxelles, argent, pouvoir et béton, Georges TIMMERMAN, Ed. EPO, Bruxelles, 1991. Pour se remémorer les méfaits de la spéculation immobilière de la fin des années 80 et début des années 90, et qu'on ressent encore aujourd'hui.

Urban Policies and the Right to the City in India : Rights, Responsibilities and Citizenship, M.-H. ZERAH (dir.), New Delhi, Unesco, 2011. Les classes moyennes et supérieures jouent un rôle croissant dans la gouvernance des villes indiennes. Mais en accédant à une certaine forme de droit à la ville, ces catégories contribuent à l'exclusion des plus pauvres et au renforcement des inégalités sociales urbaines. Les auteurs montrent comment le droit à la ville des citoyens légaux et « légitimes » se construit en fait au détriment de celui des « citoyens de seconde zone ».

ARTICLES

Le Droit à la ville, Études marxistes n° 98, juin 2012. Coïncidence éditoriale, le dernier numéro des Études marxistes est lui aussi consacré au droit à la ville.

L'art d'habiter, discours devant The Royal Institute of British Architects, I. ILLICH, juillet 1984, Publié dans les «œuvres complètes».

Droit de Cité, Rue Descartes, 2009/1, n° 63, Un numéro de la revue de philosophie en français Rue Descartes, consacrée à l'œuvre de Lefebvre et à ses héritages contemporains.

Dossier sur Henri LEFEBVRE, février 2012, dans *Les Lettres françaises* (supplément de l'Humanité).

Une traduction d'un article d'Edward SOJA : **La ville et la justice spatiale** dans *Justice et injustices spatiales*, Presses universitaires de Paris ouest, 2010.

FILMS

Dans 10 jours dans 10 ans, G. BREËS, 2008. <http://film.quartier-midi.be>

Le jour se lève et sur moi la nuit tombe, FI. LLORET, 2007.

Squat. La Ville est à nous, Ch. COELLO, 2011. www.squat-lefilm.com

La stratégie de l'escargot, S. CABRERA, 1993.

Main basse sur la ville, Fr. ROSI, 1963.

Deux ou trois choses que je sais d'elle, J.-L. GODARD, 1967.

Rencontres à Milton Keynes, I. BALTES, 2011. www.polymorfilms.be

INTERNET

www.metropolitiques.eu/ Métropolitiques est une revue électronique créée pour favoriser les débats et confronter les savoirs et les savoir-faire sur la ville, l'architecture et les territoires

<http://aitec.reseau-ipam.org/> Un réseau de professionnels, de chercheurs et de citoyens engagés dans le mouvement social. Une expertise citoyenne et des propositions alternatives sur l'urbain, les services publics et le financement du développement.

www.ababord.org/ Publication indépendante, la revue *À bâbord !* est éditée au Québec par des militants et des militantes, des journalistes indépendants, des professeurs, des étudiants, des travailleurs et des travailleuses, des rebelles de toutes sortes et de toute origines proposant une révolution dans l'organisation de notre société, dans les rapports entre les hommes et les femmes et dans nos liens avec la nature.

<http://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.be/> Un blog en français regroupant des articles sur l'urbain et la critique sociale, la philosophie, etc.

TRISTES TROPISMES^[1] ET JOYEUSES COLÈRES



Après avoir disséqué « Le droit à la ville » d'Henri Lefebvre tout au long de ce numéro, la question suivante nous vient tout naturellement à l'esprit : quels sont aujourd'hui les exemples de réappropriation de ce droit à la ville qui peuvent selon Lefebvre tracer les contours d'une transformation de la société et de l'homme vers l'émancipation^[2] ?

À Bruxelles, les années contemporaines aux écrits de Lefebvre vécurent coup sur coup les mobilisations populaires de la bataille des Marolles (en 69, gagnée), de la mobilisation contre le périphérique sud (en 74-79, gagnée), de la mobilisation contre le projet « Manhattan » au quartier nord (en 74-75, perdue), puis de celle du comité « Botanique » (entre 75 et 85, gagnée : elle déboucha sur le maintien des habitants dans des logements rachetés et rénovés par les pouvoirs publics plutôt que démolis par les promoteurs au profit de bureaux).

Ne soyons pas nostalgiques. Il est probablement plus difficile aujourd'hui de citer une expérience contemporaine de même envergure. Il est par contre plus aisé de se mobiliser contre l'abattage imminent d'arbres d'alignement, pour des piétons au centre-ville ou pour toujours plus de « culture » sur les berges du canal que de descendre sur le pavé pour réclamer le blocage des loyers. Il ne se passe pourtant pas un jour sans que nous soyons invités à nous mobiliser, mais probablement sous d'autres formes que par le passé.

Luttes contre les centres fermés et pour la régularisation des sans papiers, contre la mise sur pied d'un Marché transatlantique, pour une structure unique gérant le rail belge, pour repenser le rapport à la consommation, à des nouvelles formes de crédit, au bien commun : voilà un impressionnant foisonnement qui devrait nous aider à faire le deuil de nos attentes déçues et nous amener à penser de nouvelles alliances dans la ville. Mouvements de chômeurs, militants d'une ville accessible à tous, syndicats de travailleurs, autant d'alliés avec lesquels nos membres et sympathisants possèdent un patrimoine humain, un modèle social, une culture urbaine à revendiquer, à inventer et à partager. Les sombres tropismes ne sont pas pour nous. NON, NON nous n'avons rien à cacher si ce n'est le grondement contenu de nos joyeuses colères, tous ensemble, tous ensemble, OUI, OUI!

INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES

1. Ce terme est passé dans l'usage littéraire en parlant d'une force obscure, inconsciente qui pousse à agir d'une certaine façon.

2. « Le droit à la ville », p. 4 du présent Bruxelles en mouvements.

CINECLUB

Ce dossier vous a interpellé. Vous voulez en débattre avec nous et creuser l'affaire. Nous organisons un Ciné-Club le jeudi 25 octobre dès 19h30 à La Fonderie, 27 rue Ransfort. Projection du film marseillais de FLORENCE LLORET, **Le jour se lève et sur moi la nuit tombe**. La projection sera suivie d'une discussion avec JEAN-PIERRE GARNIER, sociologue français, auteur du livre **Une violence éminemment contemporaine. Essais sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires**, Agone, 2010.

BRUXELLES EN MOUVEMENTS
est édité par **Inter-Environnement Bruxelles, asbl.**
Association indépendante.
Fédération des comités d'habitants de Bruxelles.



inter-environnement
bruxelles

Inter-Environnement Bruxelles
Rue d'Édimbourg, 26
1050 Bruxelles.
Tél.: 02/893 09 09
E-mail: info@ieb.be

Membre de l'ARSC.
Organisme d'Éducation Permanente
bénéficiant du soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

MERCI À : Ingo Baltés, Simona Denicolai, Kobe Matthys, Albert Martens, Ivo Provoost, Guido Vanderhulst.

COORDINATEURS DU DOSSIER :
Mohamed Benzaouia, Pierre Meynaert, Almos, Mihaly et Claire Scohier.

ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À
L'ÉLABORATION DU DOSSIER : Géraldine Brausch, Gwenaël Breës, Axel Claes, Sophie Deboucq, Bruno De Coninck, Sylvie Eyberg, Nicolas Prignot, Dominique Nalpas, Marco Schmitt, Mathieu Sonck, Vesna Tomse, Mathieu Van Crieckingen.

GRAPHISME :
Élise Debouny et François Hubert

DESSIN DE COUVERTURE :
Axel Claes.

DESSIN DE 4^e DE COUVERTURE :
Oktopouss

COLLABORATEURS : Raymond Boudru, Anne Delfairière, Isabelle Hochart, Thierry Kuyken, Jérôme Matagne, Philippe Meersseman, Hélène Quoidbach, Dalila Riffi, Denys Ryelandt, Roland Van De Poel.

IMPRIMERIE : Delferrière.
1, rue de l'Artisanat. - 1400 Nivelles

Éditeur responsable : Gwenaël Breës
Rue d'Édimbourg, 26 - 1050 Bruxelles.

Abonnez-vous à
BRUXELLES EN MOUVEMENTS
Le mensuel d'information et de réflexion d'IEB

DÉCOUVREZ
 Bruxelles et ses enjeux
 L'analyse de l'actualité urbanistique
 le travail de fédération avec les associations urbaines et les comités de quartier
 Une réflexion avec les habitants sur l'avenir de leur ville

Consultez la publication sur notre site :
www.ieb.be

Vous pouvez trouver notre journal dans une série de lieux publics bruxellois. Mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Abonnement annuel
pour 10 numéros : 24 euros.
Abonnement de soutien : 64 euros.

Versement au compte
IBAN : BE33 2100-0902-0446
BIC : GEBABEBB.

